2013

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

SIRTOM de Maurienne

82 Avenue de la Riondaz

73870 Saint Julien-Montdenis

Table des matières

Table des matières 2
Préambule 4
Historique 5
FICHE D'IDENTITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS 8
Localisation des sites du SIRTOMM 10
Les faits marquants 2013 14
Les indicateurs techniques 15
A. La collecte des déchets ménagers et assimilés 15
1. La collecte des ordures ménagères 15
2. Les collectes sélectives 18
3. Les collectes spécifiques 27
4. Les déchèteries 33
B. Le transport des déchets jusqu'aux centres de traitement 38
1. Le transport des déchets issus des collectes 38
2. Le transport des déchets issus des déchèteries 38
C. Le traitement des déchets 41
D. Le Pacte Déchets 43
E. Les actions de communication du SIRTOMM 44
1. Présentation de l'ambassadrice du tri du SIRTOMM 44
2. Les actions auprès du grand public 45
F. Synthèse des activités du SIRTOMM 52
1. Bilan des tonnages 52
2. Schéma de gestion globale des déchets ménagers et assimilés du SIRTOMM 53
3. Bilan global de traitement des déchets du SIRTOMM 54
Les indicateurs financiers 55
A. La collecte des ordures ménagères 55
B. La collecte sélective 56
C. Les déchèteries 58
D. Le transport et le traitement par incinération des ordures ménagères 60
E. Les investissements 61

État du personnel 62
A. Le personnel 62
B. Bilan du taux d'absence 63
État des véhicules et matériels 65
A. Parc de véhicules 65
B. Parc de matériels 66
Annexes 67
Liste des tableaux 75
Liste des figures 77
EN BREF – ANNEE 2013 78

Préambule

Le décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000, précise le cadre d'établissement du rapport annuel du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il s'inscrit clairement dans une réelle volonté de dialogue au sein des assemblées délibérantes et de transparence en direction des usagers.

Toutes les collectivités sont tenues d'établir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, de le mettre à la disposition du public et de le présenter à leur assemblée délibérante. Cette dernière émet un avis sur ce rapport.

Ce rapport doit être ensuite transmis à chaque adhérent du syndicat (EPCI ou commune) pour communication à leur propre assemblée délibérante. Son contenu est tenu à disposition du public au siège du SIRTOMM et dès sa transmission, dans les mairies. Parallèlement, un exemplaire est adressé au Préfet pour information.

Il doit contenir les indicateurs techniques sur les opérations de collecte et de traitement, mais également les indicateurs financiers.

Ce document présente donc le bilan technique d'exploitation pour l'année 2013, de la collecte des déchets ménagers et assimilés et de leur traitement au sein des différentes installations de traitement et valorisation utilisées par le SIRTOM de Maurienne. Il décrit aussi le détail des dépenses de fonctionnement et d'investissement et les modalités de financement.

Historique

Le SIRTOM de Maurienne : d'hier à aujourd'hui

HIER…

Dès 1972, 11 communes (sur 62) se rassemblent dans un syndicat dont la compétence se limite au traitement des ordures ménagères par broyage et mise en décharge à Saint-Julien-Montdenis sur le site des Fontagneux.

A partir de 1983, le syndicat met en place la collecte des déchets et entame progressivement un regroupement des communes de Maurienne.

Fin 1993, le syndicat regroupe 61 communes et devient dès lors le SIRTOM Maurienne (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne). La décharge de Saint-Julien-Montdenis étant saturée, le SIRTOMM s'associe par convention tripartite avec Chambéry Métropole (ex SIAC) et la Communauté de Communes du Lac du Bourget (ex SILB). La construction d'une troisième ligne d'incinération permettant d'accueillir notamment les déchets de la Maurienne est alors entreprise à l'usine de Chambéry.

Face à l'augmentation croissante du flux routier transitant par la vallée de la Maurienne et soucieux de préserver l'environnement, le SIRTOMM imagine un concept novateur rail-route pour le transport de ses déchets.

En 1995, il réalise une première station de transfert multimodale sur le site des Fontagneux à Saint-Julien-Montdenis et une seconde à Modane en 2002. Les déchets, après vidage des bennes à ordures ménagères, sont compactés dans des conteneurs spéciaux avant d'être acheminés par le rail à destination de Chambéry, à l'usine d'incinération ou dans un centre de tri.

C'est une première en France ! Ce concept est récompensé par la remise du Trophée de l'Eco-acteur rhônalpin 1998 - catégorie « collectivités ». La décharge de Saint-Julien-Montdenis est alors définitivement fermée et réhabilitée.

A partir de 1998, le SIRTOMM instaure la collecte sélective en partenariat avec Eco-Emballages.

Le dispositif mis en place ne cessera d'évoluer, pour aboutir fin 2004, non seulement à sa généralisation dans tous les milieux, mais aussi à une simplification du geste de tri grâce à la collecte en multimatériaux : le conteneur jaune rassemble les emballages recyclables et les journaux/magazines.

Parallèlement, le SIRTOMM est l'un des tous premiers syndicats à instaurer la collecte sélective en stations avec la mise en place de Conteneurs Semi-Enterrés (CSE).

Fin 2002, la 62ème commune de Maurienne adhère au SIRTOMM.

En 2004, le SIRTOMM fait appel à un cabinet d'études pour qu'il réalise un travail sur le devenir des déchets de la Maurienne et pour mettre en œuvre, avec l'appui des élus mauriennais, le Plan Départemental de gestion des déchets. L'étude comporte 6 phases : état des lieux, perspectives de production des déchets, techniques de traitement des déchets résiduels, solutions adaptées au contexte de la Maurienne, montage juridique et administratif. Elles sont progressivement restituées au cours de l'année 2004 aux membres d'un Groupe de Pilotage spécialement créé et aux membres du Comité Syndical du SIRTOMM, pour un choix de solutions définitif en 2005.

Le 08 juillet 2004, le bureau de Chambéry Métropole décide de moderniser son usine en portant sa capacité à 115 000 tonnes. Simultanément, le SIBRECSA entame une réflexion en vue d'accroître la capacité de son usine de Pontcharra - solution qui, à court terme, permettrait d'envisager une mutualisation des moyens. L'augmentation des capacités d'incinération sur ces unités, assurera au SIRTOMM des filières pérennes pour le traitement – valorisation de ses ordures ménagères.

En 2005, le SIRTOMM ouvre une nouvelle déchèterie pour les communes de Fontcouverte et de Villarembert portant ainsi le nombre de ses déchèteries à 10 et 5 dépôts communaux (Jarrier, Saint Colomban des Villards, Saint Jean d'Arves, Albiez-Montrond, Valmeinier).

Le 1er janvier 2007 la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise a délégué la totalité de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers au SIRTOMM. La collecte est réalisée par un prestataire privé jusqu'en juin 2011.

A partir de 2006 et pendant 3 ans, Chambéry Métropole a procédé à la modernisation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM), pour un montant total s'élevant à 83 millions d'euros. Pendant cette période, les ordures ménagères résiduelles (OMR) du SIRTOMM ont été en partie exportées vers d'autres centres de traitement, hors du département de la Savoie. Au second semestre 2008, ces travaux sont complètement achevés et la totalité des ordures ménagères résiduelles sont envoyées à nouveau à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Chambéry Métropole. Depuis 2009, la totalité des OMR du SIRTOMM est donc incinérée pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité.

En 2007, le SIRTOMM a également mis en place la filière D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) dans son réseau de déchèteries : collecte des réfrigérateurs, téléviseurs, ordinateurs, petits appareils usagés ….

En 2013, ce sont 406 T qui ont pu être collectées ainsi et ensuite valorisées pour la récupération de la matière.

Au 1er janvier 2010, le SIRTOMM a transféré la compétence traitement et valorisation des déchets au syndicat mixte Savoie Déchets.

Au 1er juillet 2011, le marché public entre Valespace et le SIRTOMM s'est terminé. Savoie Déchets est dorénavant le signataire des marchés de tri incluant les tonnages du SIRTOMM.

AUJOURD'HUI…

Depuis 8 ans, le SIRTOMM développe la mise en place des Conteneurs Semi-Enterrés afin d'étendre le tri sélectif (verre, déchets d'emballage) dans les stations de sport d'hiver et d'optimiser le service de collecte pour diminuer ses coûts.

Une fois les stations de sport d'hiver équipées le développement des CSE continue pour les collectes du fond de vallée. La ville de Saint-Jean-de-Maurienne dispose déjà de quelques Conteneurs Semi-Enterrés ou enterrés.

Ainsi, en 2013, la politique du SIRTOMM se résume comme suit :

- **Optimiser** les services d'exploitation pour rationaliser les coûts de fonctionnement notamment avec la généralisation des Conteneurs Semi-Enterrés.
- **Moderniser** les équipements des déchèteries.
- **Développer** la collecte sélective.
- **Agir** en faveur de la prévention et de la réduction des déchets à la source.

>>> Ensemble, nous devons tout mettre en œuvre pour réduire et mieux valoriser nos déchets <<<

FICHE D'IDENTITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Structure	SIRTOM de Maurienne Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne.
Coordonnées	Adresse : 82 Avenue de la Riondaz 73 870 Saint-Julien-Montdenis Tél : 04/79/59/92/28 Fax : 04/79/83/26/48 Mail : contact@sirtom-maurienne.com Web : http://www.sirtom-maurienne.com/
Compétences et missions	1. Traitement par incinération des déchets ménagers et assimilés. 2. Mise en décharge des déchets ultimes. 3. Tri et traitement des déchets recyclables issus des collectes sélectives. 4. Opérations de stockage et de transport vers les centres de traitement des déchets ménagers et assimilés. 5. Opérations de stockage et de transport vers les centres de traitement des déchets recyclables issus des collectes sélectives. 6. Maîtrise d'ouvrage et exploitation des centres de transfert. 7. Collecte des déchets ménagers et assimilés. 8. Collecte des déchets recyclables issus des collectes sélectives. 9. Maîtrise d'ouvrage et exploitation, comprenant la collecte, le stockage, le transport et le traitement des déchets issus des déchèteries, ainsi que le gardiennage. 10. Maîtrise d'ouvrage et exploitation, comprenant la collecte, le stockage, le transport et le traitement des déchets issus des installations de stockage des déchets inertes (ISDI), ainsi que le gardiennage. Au 1er janvier 2010, le SIRTOMM, qui possède la compétence collecte pour le compte des 62 communes, a transféré la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » au syndicat mixte Savoie Déchets.

Un déchet, c'est quoi ?	Selon l'article L.541-1 du Code de l'environnement, est considéré comme un déchet « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».
Mode de gestion du service public	La collecte des déchets ménagers et emballages / papiers assurée en régie directe. Un prestataire privé assure la collecte des déchets ménagers en bas de vallée. La collecte du verre est assurée par 2 prestataires privés. La gestion des déchèteries et le transport des bennes se font principalement en régie directe (un prestataire privé participe au transport des bennes de déchets verts). Les prestations de traitement et de valorisation sont confiées au syndicat mixte Savoie Déchets.
Territoire	62 communes de Maurienne.
Usagers du service	Les ménages qui habitent sur le territoire des communes membres du syndicat (45 964 habitants en 2013, 72 521 en population DGF) Les professionnels (artisans, commerçants, activités tertiaires), dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés à ce titre.
Bureau	Président : Christian SIMON Vice-Présidents : • Jean-Yves TOESCA : canton de la Chambre - Suppléant du Président, président de la commission d'appel d'offres. • Louis AVANZI : canton de St-Jean-de-Maurienne - chargé de la communication. • Jean-Claude PERRIER: canton d'Aiguebelle - chargé des ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes) et de l'hygiène et la sécurité au travail. • Christian JOËT : canton de St-Michel-de-Maurienne - chargé de la collecte en bacs roulants. • Apollon MESTRALLET : canton de Lanslebourg - chargé de l'action sociale. • François CHEMIN : canton de Modane - chargé des relations avec Savoie Déchets. • José VARESANO : représentant la commune de St Julien Montdenis - chargé des déchèteries. • Bernard BALMAIN : chargé des CSE en Maurienne.

Localisation des sites du SIRTOMM

Figure 1 : Carte représentant la localisation des sites du SIRTOMM

- 62 communes adhérentes
- 45 964 habitants permanents en 2013
- 72 521 habitants en population DGF (= prise en compte de l'activité touristique)

Tableau 1 : Localisation et renseignements sur les sites du SIRTOMM

Les équipements propriété du SIRTOMM	Adresse	Horaires d'ouverture	Fonction
Locaux techniques et administratifs	82 Avenue de la Riondaz 73 870 Saint-Julien-Montdenis	Lundi à Vendredi : 8h00-12h00 / 13h30-17h15	➢ Accueil,équipe encadrante ➢ Locaux sociaux pour les agents de collecte ➢ Garages et atelier de maintenance des véhicules

Localisation des déchèteries	Horaires d'ouverture	Gardiennage	Fonction
Lieu-dit « la Folesse » 73 220 BONVILLARET	✓ Mardi-Mercredi-Samedi : 14h00-17h00 ✓ Vendredi : 9h00-12h00	Agent SIRTOMM	➢ Accueil des usagers. ➢ Séparation et orientation des déchets vers les unités de valorisation, de traitement ou d'enfouissement correspondantes .
Lieu-dit « la Fassire » 73 220 SAINT LEGER	✓ Jeudi : 14h00-17h00 ✓ Samedi : 9h00-12h00	Agent SIRTOMM	
Lieu-dit "les Iles" 73 130 SAINT ETIENNE DE CUINES	Du 01/12 au 01/03 : ✓ Lundi-Mercredi : 14h00-17h00 ✓ Samedi : 13h00-16h00 Du 02/03 au 30/11 : ✓ Lundi-Mercredi : 15h00-18h00 ✓ Samedi : 13h00-16h00	Agent SIRTOMM	
Au plan des Chaumes 73 300 FONTCOUVERTE	De Novembre à Février : ✓ Lundi-Mercredi-Vendredi : 14h00-17h00 ✓ Samedi : 8h30-11h30 De Mars à Octobre : ✓ Lundi-Mercredi-Vendredi : 14h30-18h00 ✓ Samedi : 8h30-11h30	Agent SIRTOMM	
Rue de la Bonne Eau 73 450 VALLOIRE	✓ Lundi-vendredi : 13h30-17h30 ✓ Samedi : 9h00-12h00 / 13h30-17h30	Géré par la commune	
Lieu-dit « l'Ile » 73 500 MODANE	Du 02/11 au 31/03 : ✓ Lundi-Mardi-Vendredi-Samedi : 7h45-12h00 / 14h00-16h30 ✓ Mercredi : 7h45-12h00 Du 01/04 au 31/10 : ✓ Lundi-Mardi-Mercredi-Vendredi : 7h45-12h00 / 14h00-17h30 ✓ Samedi : 7h45-12h00 / 14h00-16h30	Agent SIRTOMM	

Route N6 Entrée Village **73 480 LANSLEBOURG**	De Mai à fin Novembre : ✓ Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 13h30-17h00 ✓ Samedi : 9h00-12h00 / 13h30-17h00 De Décembre à fin Avril : ✓ Mardi-Mercredi-Vendredi : 13h30-17h00 ✓ Samedi : 9h00-12h00 / 13h30-17h00	Agent SIRTOMM	
Lieu-dit « Les Sorderettes » **73 140 SAINT MICHEL DE MAURIENNE**	✓ Semaine : 8h30-12h00 / 14h00-17h00 ✓ Samedi : 8h30-12h00	Agent SIRTOMM	
Lieu-dit « Les Fontagneux » **73 870 SAINT JULIEN MONTDENIS**	✓ Lundi au Samedi : 8h00-12h00 / 14h00-17h30	Agent SIRTOMM	
Lieu-dit « Le Bugeon » **73 130 LA CHAMBRE**	✓ Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Samedi : 9h00-12h00 ✓ Vendredi : 15h00-18h00	Agent SIRTOMM	

Localisation des dépôts communaux	Horaires d'ouverture	Gardiennage	Fonction
Lieu-dit « Bois feuillet » **73 300 JARRIER**	Accès libre, ouvert en permanence	Géré par la Commune	
Lieu-dit « sur la Croix » **73 130 SAINT COLOMBAN DES VILLARDS**	Accès libre, ouvert en permanence	Géré par la Commune	
Lieu-dit « Les Savoies » **73 530 SAINT JEAN D'ARVES**	D'Avril à Juin et de mi-Septembre à mi-Décembre : ✓ Vendredi 14h00-17h00 De Juillet à mi-Septembre : ✓ Mardi-Vendredi : 14h00-17h00	Géré par la Commune	
Lieu-dit « le Merderel » **73 300 ALBIEZ-MONTROND**	Accès libre, ouvert en permanence	Géré par la Commune	
Lieu-dit "l'Arméra" **73 450 VALMEINIER**	✓ Vendredi : 7h00-12h00	Géré par la Commune	

Équipements	Localisation	Horaires d'ouverture	Gardiennage	Fonction
Quai de transfert	Lieu-dit « Les Fontagneux » 73 870 SAINT JULIEN MONTDENIS	✓ Lund-Mardi-Jeudi-Vendredi : 7h00-12h00 / 13h30-16h00 ✓ Mercredi : 7h00-12h00	Agent SIRTOMM	Plate-forme de transit des déchets collectés quotidiennement. Optimisation des transports vers les centres de valorisation (Chambéry) : -usine d'incinération -centre de tri
	Lieu-dit « l'Ile » 73 500 MODANE	✓ Lundi au Vendredi : 8h00-12h00	Agent SIRTOMM	
Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)	Lieu-dit « la Folesse » 73 220 BONVILLARET	✓ Mardi-Mercredi-Samedi : 14h00-17h00 ✓ Vendredi : 9h00-12h00	Agent SIRTOMM	Stockage des déchets inertes

Les faits marquants 2013

Janvier 2013 : Marché de transport des déchets des quais de transfert jusqu'au lieu de traitement confié à l'entreprise Dubois.

Janvier 2013 : Mise en service des CSE sur la commune d'Hermillon.

Février 2013 : Reprise de la collecte sur la commune de Pontamafrey par le SIRTOMM. Auparavant, elle était effectuée par SIBUET.

Mars 2013 : Essai de broyage de branches pour dons de paillis à la population sur la déchèterie de Saint Julien Montdenis.

Mars 2013 : Remplacement d'un agent au poste d'accueil pour une durée d'un an suite à une mise en disponibilité.

Juillet 2013 : Début des travaux de la réhabilitation de la déchèterie de Saint Léger.

Juillet 2013 : Recrutement d'une nouvelle ambassadrice du tri en Contrat Emploi d'avenir suite au départ de la précédente.

Juillet 2013 : Achats de gobelets réutilisables mis à disposition gratuitement aux associations, communes, etc. dans le cadre de manifestations. Une convention est signée entre l'organisateur et le SIRTOMM.

Septembre 2013 : Mise en service des CSE sur les communes d'Orelle et de Le Freney.

Octobre 2013 : Acquisition d'un Ampliroll Renault de 26 Tonnes.

Octobre 2013 : Recrutement d'un chauffeur supplémentaire afin d'anticiper le départ en retraite du chauffeur chargé de la collecte en haute vallée.

Octobre-Novembre 2013 : Mise en sécurité des déchèteries de Modane, La Chambre et Bonvillaret notamment avec la mise en place de barrières en haut des quais.

Novembre 2013 : Inauguration de la déchèterie de Saint Léger.

Décembre 2013 : Acquisition de borne à plâtres pour essai de collecte et pour libérer de la place en bas de quai.

Décembre 2013 : Création de plateforme en enrobés sous 2 bennes à la déchèterie de Valloire et au quai de transfert de Saint Julien Montdenis pour le stockage des bennes en attente.

Décembre 2013 : Mise en service des CSE sur les communes de Saint Michel de Maurienne, Saint Martin d'Arc et Saint Martin la Porte.

Les indicateurs techniques

A. La collecte des déchets ménagers et assimilés

1. La collecte des ordures ménagères

Depuis le 1er janvier 2007, le SIRTOMM assure la collecte des ordures ménagères de toute la Maurienne.

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES, NOMBRE D'HABITANTS ET FREQUENCES DE COLLECTE.

1. Méthodes de collecte des ordures ménagères

- **Porte à porte**

Le point d'enlèvement des déchets par ce type de collecte est situé à proximité du domicile de l'usager ou du lieu de production. Chaque habitation devient un point de collecte.

Ce type de collecte est minoritaire sur le territoire et en voie de disparition, le ramassage en sacs individuels ne correspondant plus aux normes d'hygiène et sécurité. En 2013, 3 communes, Aiton, Saint-Avre et Pontamafrey sont encore en porte-à-porte.

- **Point de regroupement**

Ce procédé est le système le plus développé au SIRTOMM. Il s'agit de regrouper et d'équiper un point de collecte en bacs roulants pour plusieurs habitations. Les bacs de collecte sont gris à couvercle vert ou marron et de capacité allant de 330 litres à 750 litres (ex : Saint-Jean-de-Maurienne, Aiguebelle…).

- **Point d'apport volontaire (PAV)**

Cette collecte est basée sur le mode d'apport volontaire sur un site spécifique équipé en cloches aériennes.

Quelques secteurs sont équipés en PAV. Ils concernent principalement des secteurs de production diffuse de déchets (ex : Saint-Alban-d'Hurtières, Saint-Georges-d'Hurtières, Montsapey…).

D'autre part, le SIRTOMM développe l'implantation des Conteneurs Semi-Enterrés (CSE) d'une capacité de 5 m^3.

Leur volume de stockage étant plus important que celui des bacs roulants, la zone d'habitation visée par ce regroupement est plus large et par conséquent ces points sont moins nombreux et permettent d'optimiser la collecte. Le développement de ces équipements permet de réduire les fréquences de collecte et donc d'amoindrir les coûts des transports et aura un impact positif à long terme sur l'environnement.

2. Les acteurs

Sur une majorité du territoire, le SIRTOMM assure la collecte en régie directe.

Cependant, l'entreprise SIBUET assure la collecte des ordures ménagères, pour le compte du SIRTOMM, sur les communes suivantes : Aiguebelle, Randens, La Chapelle, Les Chavannes-en-Maurienne, Saint-Alban-d'Hurtières, Saint-Georges-d'Hurtières, Saint-Léger, Saint-Pierre-de-Belleville, Épierre, Argentine, Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Etienne-de-Cuines, Sainte-Marie-de-Cuines, Aiton, Bonvillaret.

Les communes d'Avrieux et Montgellafrey assurent elles-mêmes la collecte des déchets pour le compte du SIRTOMM. Orelle et Valloire sont en partie équipées en CSE, collectés par le SIRTOMM, et collectent elles-mêmes les autres points.

Sur la commune de Montaimont, les agents communaux rassemblent les collectes des ordures ménagères dans une benne qui est ensuite évacuée par le SIRTOMM.

Les déchets des artisans et commerçants, dans la mesure où ils sont assimilables aux déchets ménagers et en quantités modérées, sont collectés en même temps que les ordures ménagères. Dans le cas où les quantités seraient trop importantes, le SIRTOMM peut assurer le service de collecte de déchets assimilés sous réserve de la signature d'un contrat spécifiant les conditions techniques et économiques de la prestation.

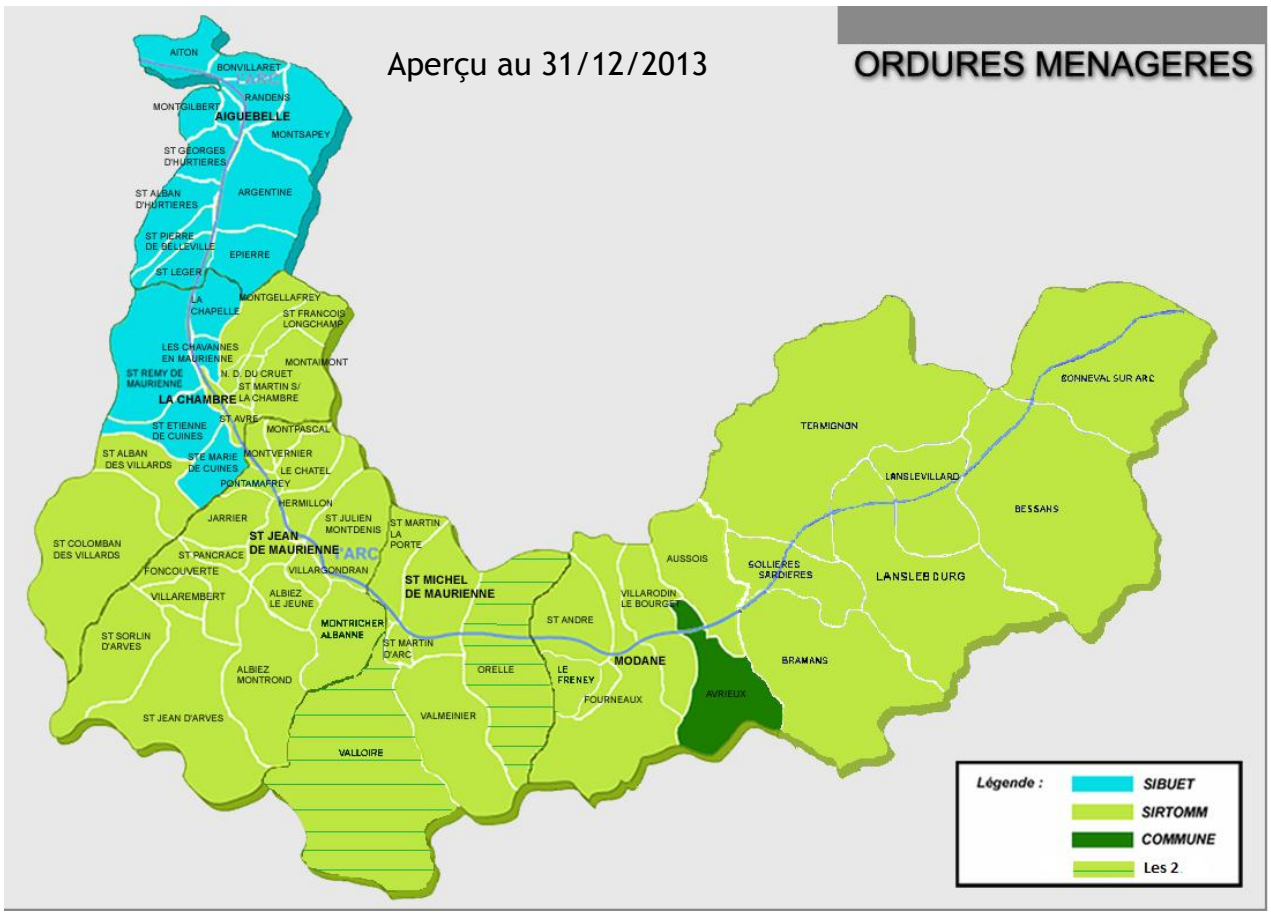

Figure 2 : Carte représentant les acteurs de collecte d'ordures ménagères sur le territoire de la Maurienne

3. Les tonnages

Tableau 2 : Tonnages des ordures ménagères depuis 2009

Années	2009	2010	2011	2012	2013
Tonnages d'ordures ménagères	16 666	16 197	15 803	15 800	15 449

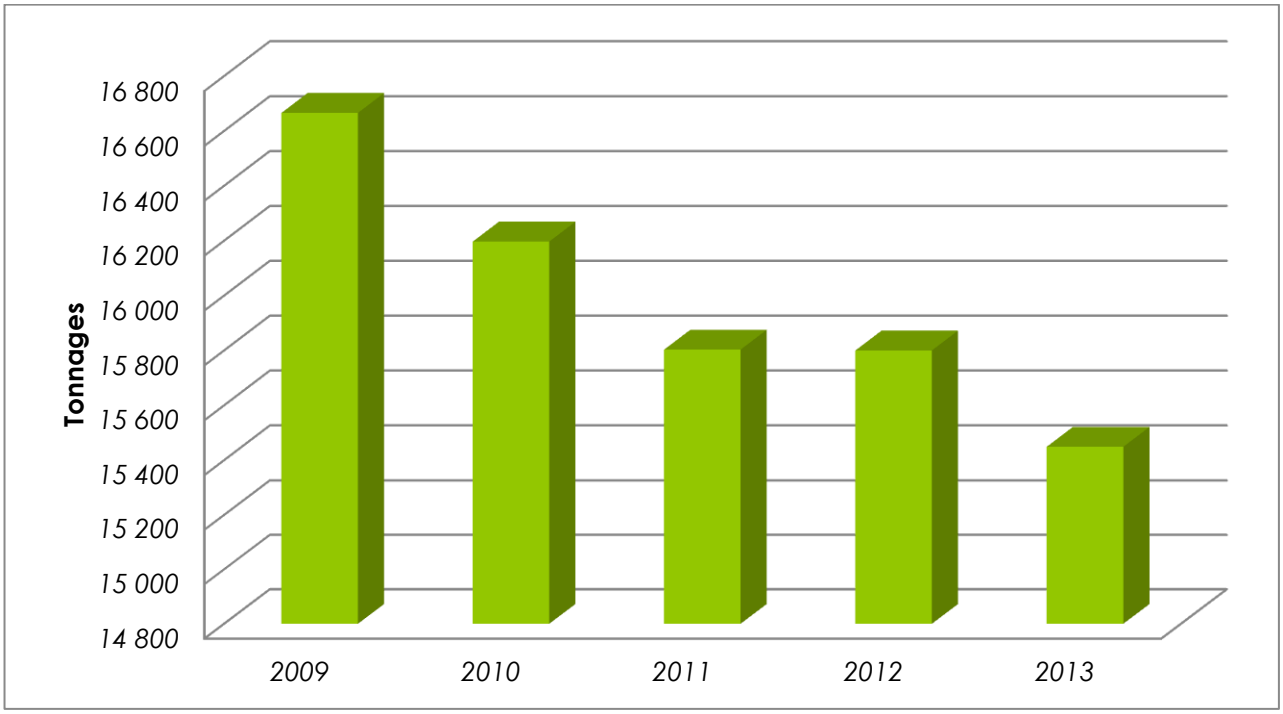

Figure 3 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'Ordures Ménagères

4. Commentaires

Ce sont 15 449 tonnes d'ordures ménagères qui ont été incinérées à Chambéry en 2013 (provenant de la population permanente et touristique).

Cette année encore la production d'ordures ménagères diminue. Ceci peut s'expliquer par la mise en place d'actions de réduction des déchets.

- *ANNEXE 2 : REPARTITION DES TONNAGES D'ORDURES MENAGERES PAR COMMUNE*

2. Les collectes sélectives

Le tri est essentiel pour permettre le recyclage des déchets ou leur traitement adapté. Cela participe également à la maîtrise du coût du service de collecte et de traitement. Les quantités et qualités du tri influent directement sur les performances des processus et sur l'impact environnemental des déchets.

C'est pourquoi le SIRTOMM met en place des moyens pour informer les usagers et pour communiquer sur le tri des déchets (personnel en contact direct avec les usagers, actions d'information dans les communes, sur des stands d'animations…, actions de sensibilisation dans les écoles…).

Le territoire de la Maurienne est desservi par des collectes de différents flux de déchets. Les déchets recyclables correspondent à deux types de flux : le verre d'un côté et les emballages, journaux/magazines de l'autre.

1. Les emballages en mélange et les journaux/magazines

- **Généralités**

Ce flux permet de collecter les matériaux suivants :

- Papiers,
- Cartons,
- Flaconnages, bouteilles en plastique,
- Petits emballages métalliques.

Cette collecte est assurée par le SIRTOMM pour 60 communes, les deux autres (Valloire et Orelle) sont en sous-traitance communale pour les parties de leurs territoires non équipés en CSE.

Elle se réalise majoritairement en points de regroupement. La plupart des communes de la Maurienne sont équipées en bacs roulants pour le tri des « emballages et journaux/magazines », souvent placés à côté des bacs à ordures ménagères. Ils se distinguent par leurs couvercles jaunes et sont pourvus d'une ouverture spécifique empêchant la dépose de sacs fermés.

Seules quelques communes, pour des raisons de population peu dense ou d'isolement géographique, sont équipées de conteneurs aériens de 4 m^3 placés à côté des conteneurs à verre aux points d'apport volontaire (Aiton, Bonvillaret, Le Châtel, Montaimont,…).

De plus en plus de communes sont dotées de CSE. Cette organisation offre à la population une multiplication des possibilités de tri des déchets.

ANNEXE 3 : NOMBRE DE CONTENEURS SEMI-ENTERRES ET ENTERRES

Figure 4 : Carte représentant les acteurs de collecte sélective sur le territoire de la Maurienne

- **Tonnages**

Tableau 3 : Tonnages des emballages en mélange et journaux/magazines depuis 2009

Années	2009	2010	2011	2012	2013
Tonnages emballages + journaux/magazines	2 108	2 201	2 196	2 257	2 234

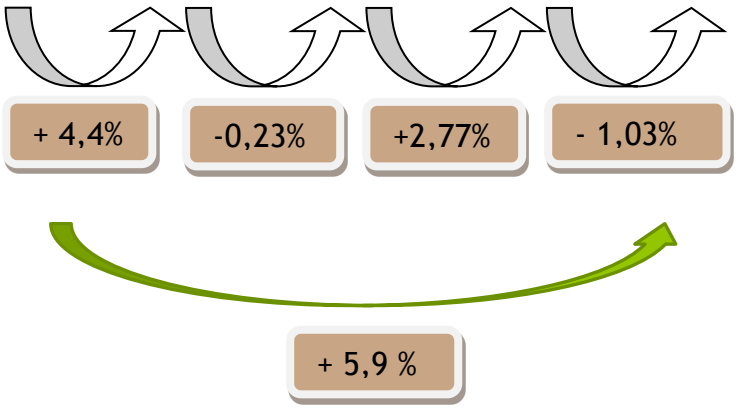

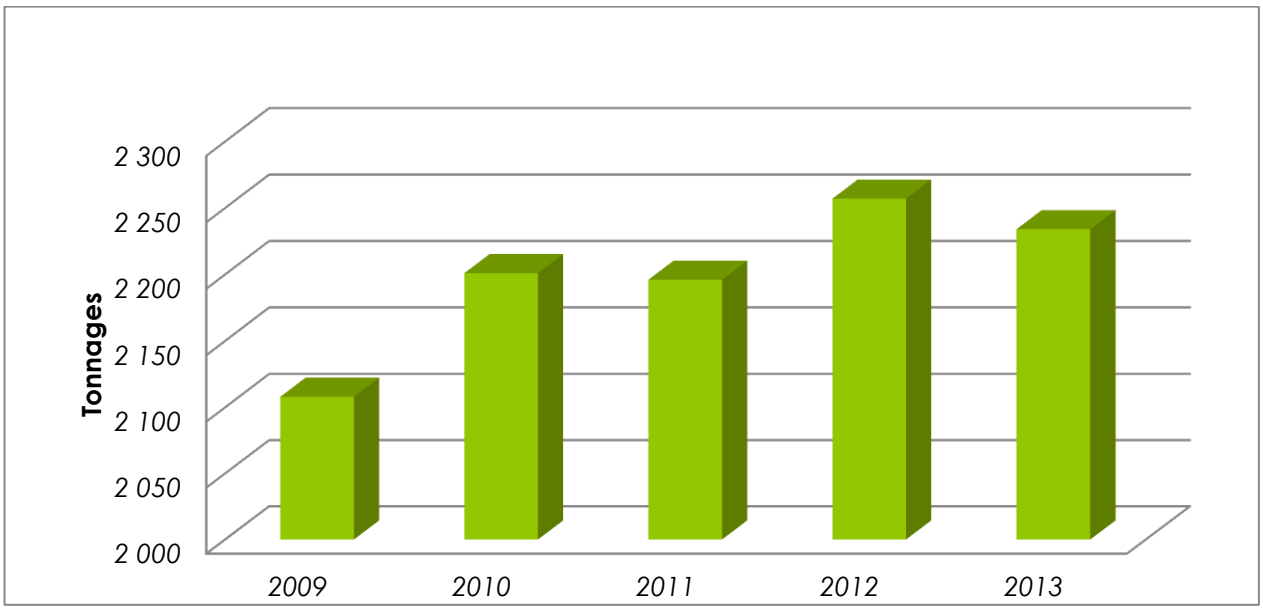

Figure 5 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'emballages en mélange et journaux/magazines

Après une bonne augmentation en 2012, le tonnage de collecte sélective diminue en 2013 de 1,03 %. La baisse de tonnage est survenue durant la période estivale. Ceci a généré 40 T en moins, probablement en raison d'une fréquentation touristique moins importante. Le tri reste cependant un geste bien compris par la population.

2. Le verre

- **Généralités**

Le SIRTOMM délègue à deux entreprises privées, VIAL et GUÉRIN, la collecte et le transport du verre pour un coût résiduel 7,82 € TTC/Tonne (dépenses-recettes de rachat de la matière).

Les entreprises, VIAL et GUÉRIN, qui interviennent sur commande, effectuent les collectes en moyenne 2 fois par mois pour les secteurs les plus peuplés.

- **Tonnages**

Tableau 4 : Tonnages du verre depuis 2009

Années	2009	2010	2011	2012	2013
Tonnages du verre	2 610	2 634	2 612	2 575	2 522

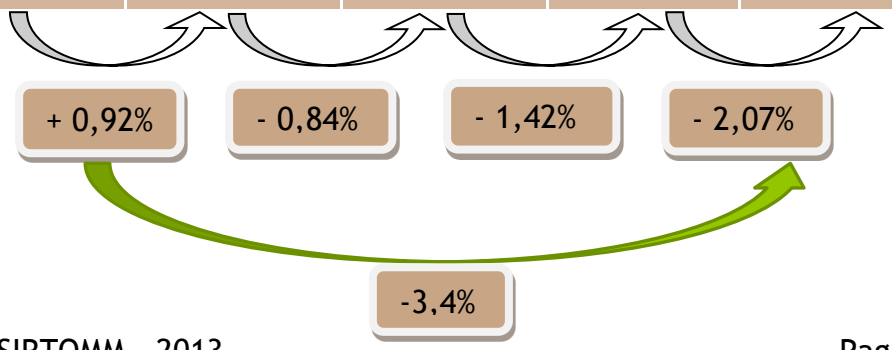

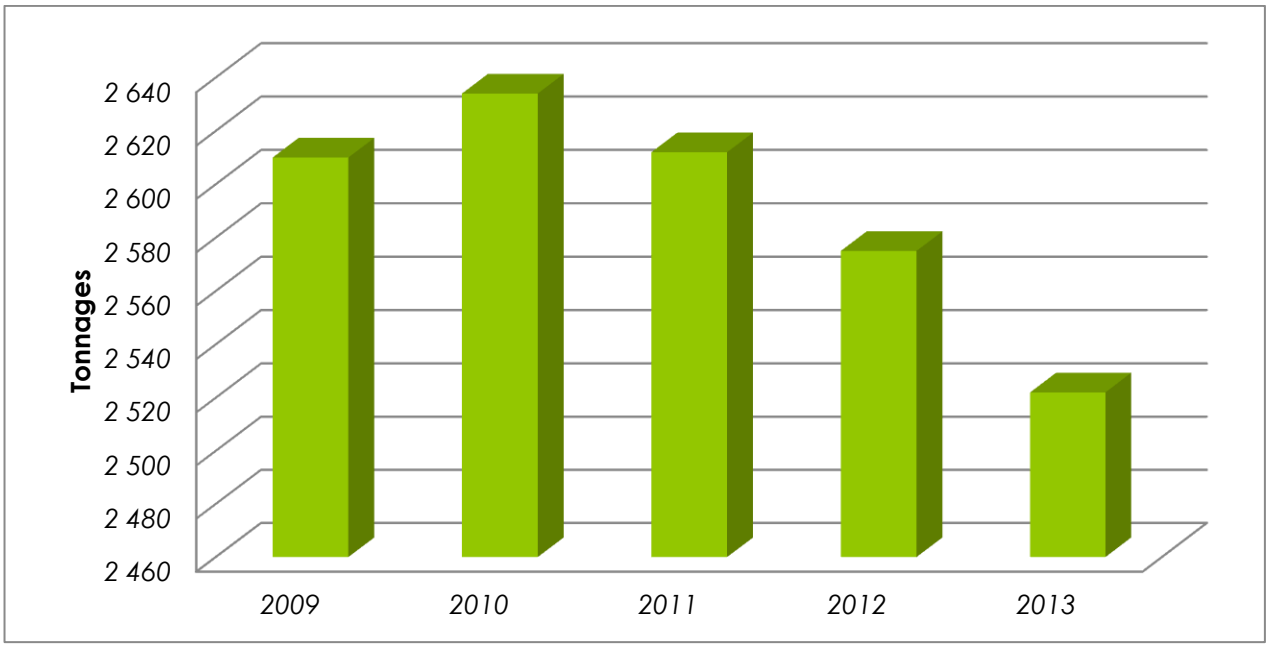

Figure 6 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de verre

- **Commentaires**

Depuis ces dernières années, le tonnage du verre ne cesse de diminuer. En 2013, la diminution est de 2,07 % depuis 2012. Cela peut être expliqué par une baisse de la consommation des habitants, due à un probable effet crise. De plus, les entreprises industrielles travaillent désormais sur l'écoconception : les bouteilles sont en verre plus fin, et souvent le verre est abandonné pour un autre type d'emballage. Cependant, la communication autour du tri du verre devra être développée pour être sûr que ce geste reste dans les acquis de la population.

Le ratio de production de verre est égal à 54,87 kg/hab. Il est toujours bien supérieur au ratio national (30,5 kg/hab. en 2012, source d'Eco-emballages). L'activité touristique (estivale et hivernale) a forcément un impact sur les bons résultats de cette collecte. Nous obtenons un ratio de 34,5 kg/hab. lorsque l'on prend en compte la population DGF.

3. La valorisation des déchets issus de la collecte sélective

Les matériaux issus de la collecte sélective sont, soit directement dirigés vers les filières de recyclage (pour le verre), soit vers un centre de tri où ils seront séparés selon leur nature (pour les emballages, journaux/magazines).

- **Les tonnages collectés**

Tableau 5 : Tonnages des différents flux de déchets collectés depuis 2009

Produits	2009	2010	2011	2012	2013
Verre	2 610	2 634	2 612	2 575	2 522
Emballages + journaux/magazines	2 108	2 201	2 196	2 257	2 234
Total	4 718	4 835	4 808	4 832	4 756

Les tonnages de collecte sélective ont diminué de 1,5 % en 2013. Cette diminution n'est pas réellement significative et démontre plutôt une stagnation dans le tri des déchets depuis maintenant deux ans.

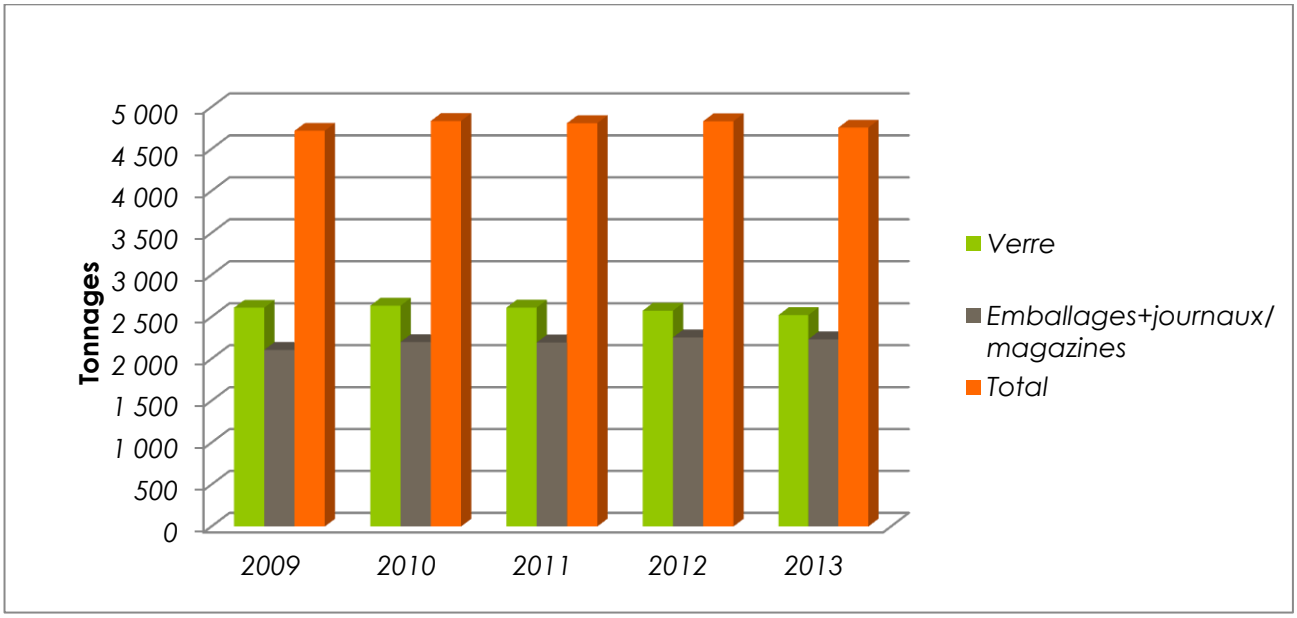

Figure 7 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de collecte sélective

- **Les tonnages valorisés**

Les tonnages valorisés sont les tonnages réellement adressés aux différents recycleurs. Ils diffèrent des tonnages collectés dont une partie reste en stock à la fin de l'année.

Tableau 6 : Tonnages valorisés selon les différents produits collectés depuis 2009

Produits	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2012/2013
Emballages cartons	1 169	1 209	1 301	1 202	1 310	+ 9 %
Briques	30	32	17	24	28	+ 17 %
Bouteilles+ flaconnages plastique	154	160	153	146	178	+ 22 %
Acier+aluminium	82	81	66	87,5	85	- 2,9 %
Journaux/ magazines+gros de magasins	1 227	1 279	1 309	992	944	- 4,8 %
Verre	2 610	2 634	2 612	2 575	2 522	-2,1 %
TOTAL RECYCLE	5 272	5 395	5 458	5 026,5	5 067	+ 0,8 %

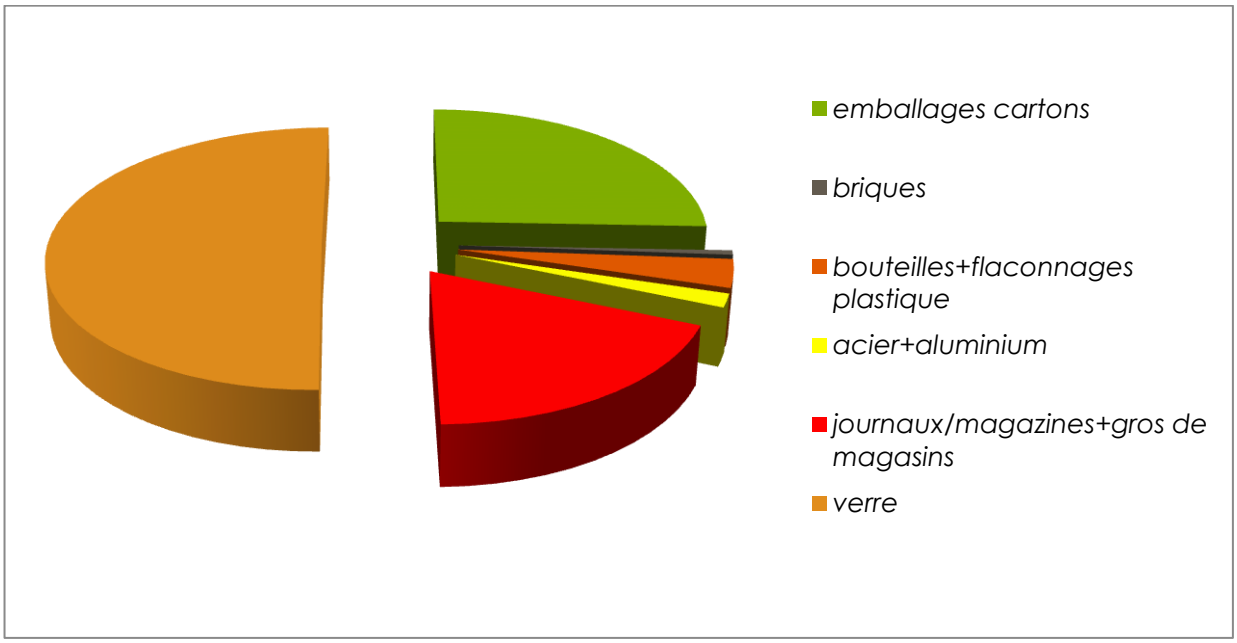

Figure 8 : Graphique représentant la répartition des produits recyclables issus des collectes sélectives

À noter : le flux « carton » comprend, en plus de la collecte sélective, les cartons des commerçants issus d'une collecte spécifique et les cartons collectés en déchèterie. Les cartons sont tous regroupés et valorisés dans les mêmes filières.

La valorisation des déchets a augmenté de 0,8 % par rapport à 2012.

- **Performances de la collecte sélective des déchets ménagers**

Tableau 7 : Calcul de la performance de la collecte sélective depuis 2009

Produits	2009	2010	2011	2012	2013
Ordures Ménagères	16 666	16 197	15 803	15 800	15 449
Produits recyclés	5 272	5 395	5 458	5 026,5	5 067
Total production	21 938	21 592	21 261	20 826,5	20 516
	-1.6%	-1.5%	-2.1%	-1.5%	
Taux de collecte sélective	24%	25%	25,7%	24,1%	24,7%
	+1%	+0.7%	-1.6%	+0.6%	

Le taux de collecte sélective (rapport produits recyclés/production totale des déchets) représente la proportion de déchets recyclés issus du tri sélectif. Ce taux a augmenté de 0,6% par rapport à 2012.

- **Taux de refus de tri**

Tableau 8 : Refus de tri depuis 2009

Années	2009	2010	2011	2012	2013
Tonnages des déchets refusés	185	275	313	275	280
Total des produits recyclés issus de la collecte sélective	2 108	2 201	2 196	2 257	2 234
Refus de tri	8,8%	12,5%	14,2%	12,2%	12,5%

Parmi les déchets triés, certains sont refusés. Ces refus de tri proviennent de la présence de déchets indésirables dans la collecte sélective (barquettes en plastique, housses, polystyrène, pots en plastique…). Le taux de refus de tri est basé sur une analyse aléatoire effectuée une fois par semaine sur les bennes reçues au centre de tri.

En 2013, le taux de refus de tri est de 12,5%. Cependant, ce chiffre doit être détaillé car il inclut une partie du tonnage de refus de tri, 22,4 T de l'année 2012 stockées au centre de tri et un stock en fin d'année de 109,3 T qui sera exporté en 2014. Le tonnage réel de refus de tri est donc de 366,9 T et le taux de refus est de 16,4%.

Le taux de refus de tri est donc en hausse de presque 21% alors que le tonnage entrant au centre de tri n'augmente plus. Pour améliorer ce taux de refus de tri, la communication sur le tri reste donc importante et doit être réalisée chaque année.

Il faut noter, toutefois, que ce taux reste bien inférieur au taux de refus de tri national (23% de refus de tri en moyenne en 2009[1]).

Tableau 9 : Ratios en kg/hab des différents produits obtenus en collecte sélective depuis 2010

Produits	Ratios 2010 (kg/hab/an)	Ratios 2011 (kg/hab/an)	Ratios 2012 (kg/hab/an)	Ratio 2013 (kg/hab./an)	Moyenne nationale[2]
Emballages cartons	7,8	11,04	8,4	9,2	7,7
Briques	0,7	0,35	0,52	0,61	0,56
Bouteilles et flaconnages plastique	3,6	3,3	3,2	3,9	3,88
Acier + aluminium	1,8	1,4	1,9	1,8	1,64
Journaux/ magazines + gros de magasins	28,8	28,7	21,6	20,5	23,88
Verre	59,32	57,2	56,12	54,9	30,93
Total des déchets ménagers recyclés	102,02	101,99	91,74	90,91	68,59

[1] Chiffre d'Eco-emballages de 2009
[2] Moyenne nationale pour l'année 2008, source = Eco-emballages

Les ratios sont bons par rapport à la moyenne nationale mais il faut les tempérer par la forte fréquentation saisonnière, très productrice de cartons et de verre (restaurants, collectivités, fêtes de fin d'année…). Certains tonnages restent toutefois inférieurs à la moyenne nationale (briques, flaconnage plastique, journaux).

3. Les collectes spécifiques

1. La collecte des cartons des commerçants

- **Généralités**

Le SIRTOMM se charge de récupérer les cartons des commerces de Saint-Jean-de-Maurienne. Cette collecte spécifique s'exécute une fois par semaine durant toute l'année.

Ce type de collecte a également lieu sur les stations équipées pour le tri sélectif pendant les saisons d'hiver et d'été (le Corbier, la Norma, Aussois, la Toussuire, Valfréjus, Valmeinier, Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Jean-d'Arves, les communes de Haute-Maurienne, les Karellis).

Les communes de Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Jean-d'Arves, Saint-François-Longchamp, Albiez-Montrond assurent aussi en régie la collecte de ces cartons.

- **Tonnages**

Tableau 10 : Tonnages des cartons des commerçants depuis 2009

Années	2009	2010	2011	2012	2013
Tonnages des cartons des commerçants	388	420	397	375	409

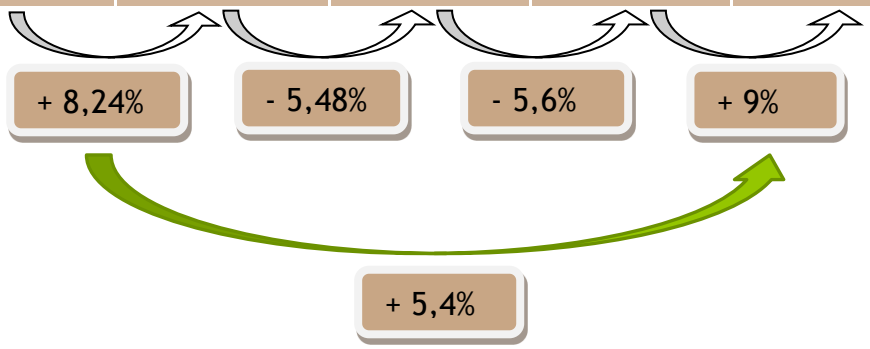

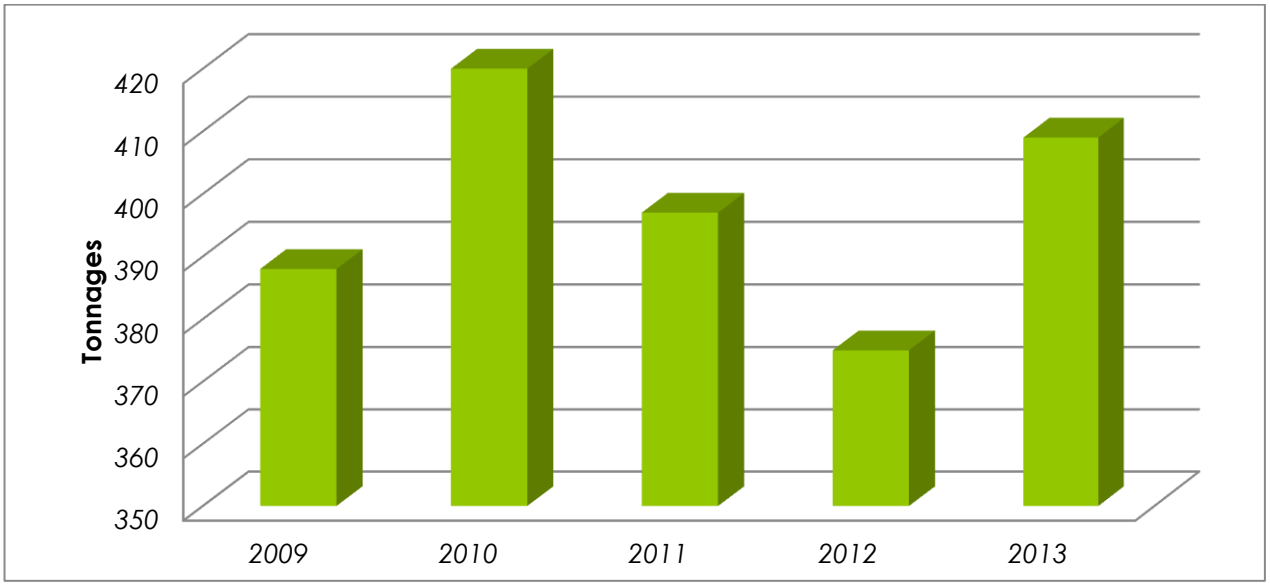

Figure 9 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de cartons des commerçants

- **Commentaires**

Après deux années de baisses conséquentes, on observe une augmentation du tonnage des cartons des commerçants en 2013, ce qui ramène les volumes collectés au niveau de 2011.

2. La collecte des vêtements

- **Généralités**

En 2013, on compte 34 conteneurs pour vêtements sur le territoire du SIRTOMM. Dorénavant c'est l'entreprise Alpes TLC qui met gracieusement à la disposition des communes les conteneurs et en assure gratuitement la collecte hebdomadaire. Cette entreprise est missionnée par l'éco-organisme Eco-TLC. Le nombre de conteneurs textiles a augmenté avec l'ajout de point en déchèterie et le doublement de certains points où un seul conteneur n'était pas suffisant.

- **Tonnages**

Tableau 11 : Tonnages des vêtements depuis 2009

Années	2009	2010	2011	2012	2013
Tonnages de vêtements	143	160	160	132	206

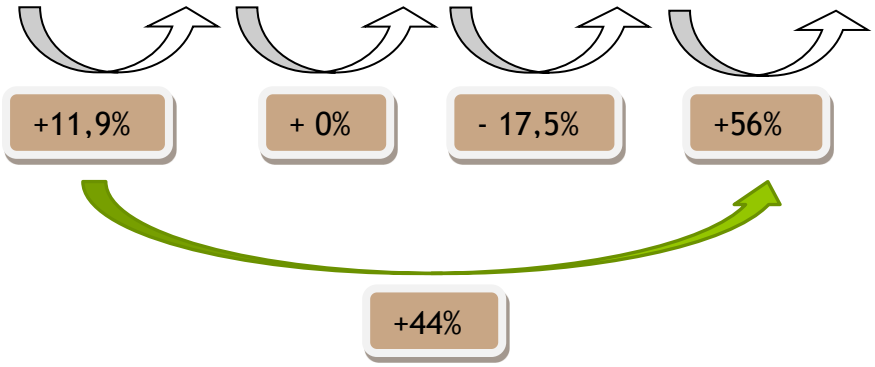

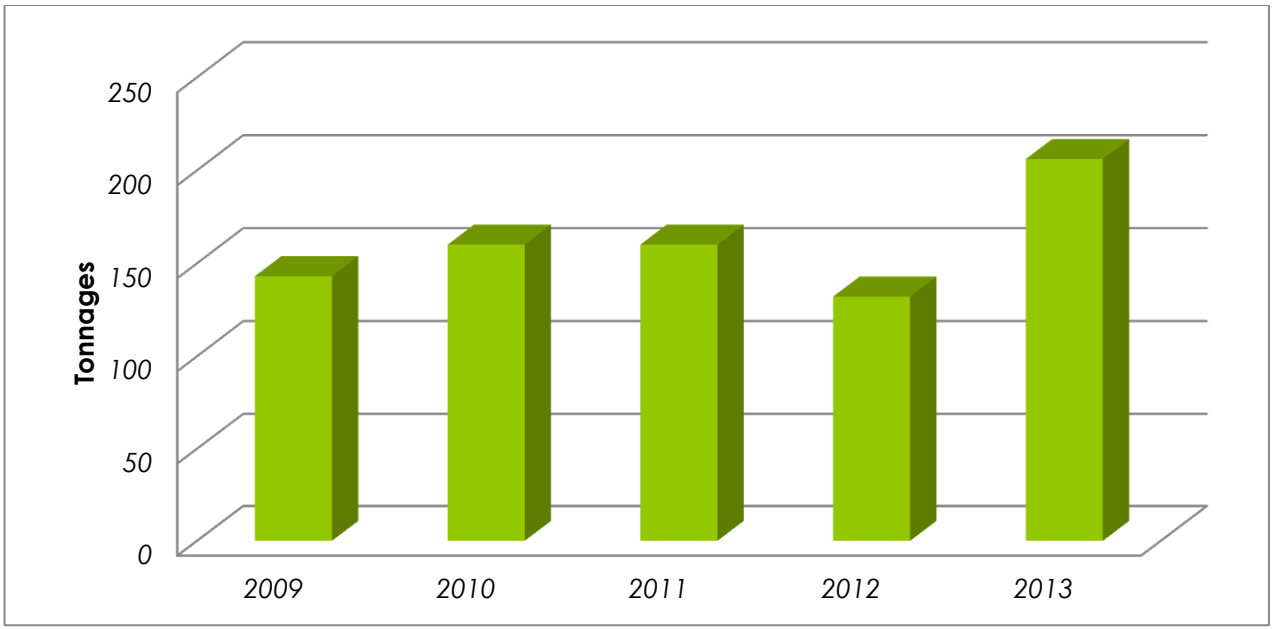

Figure 10 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de vêtements

- **Commentaires**

Le tonnage des vêtements a fortement augmenté en 2013. Ceci peut s'expliquer par la communication qui a été réalisée sur le recyclage des textiles au cours de l'année 2013 mais aussi par la densification du maillage des conteneurs de textile et une collecte plus fréquente, permettant ainsi d'éviter les débordements. Les déposants ne mettent ainsi plus leurs vêtements usagés aux ordures ménagères faute de place.

Par ailleurs, il existe d'autres structures locales qui récupèrent ces vêtements usagés. Il s'agit de :

- La vêtementerie de Saint-Jean-de-Maurienne,
- La vêtementerie de Modane.

3. La collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

- **Généralités**

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont des matériels et matériaux piquants ou coupants dès leur première utilisation (scalpels, seringues, stylos injecteurs…).

La collecte des DASRI s'effectue sous forme de service itinérant afin de pouvoir récupérer les déchets des particuliers suivant des traitements en automédication. Les particuliers concernés peuvent donc stocker leurs déchets thérapeutiques dans un conteneur adapté et les apporter gratuitement tous les trois mois au Médibus®.

Ce véhicule conforme et équipé, est garant de la collecte trimestrielle sur les 6 cantons. Les DASRI ainsi récupérés dans les normes de sécurité sanitaires, sont ensuite traités par incinération à Chambéry.

Les professionnels peuvent utiliser ce service contre facturation.

- **Tonnages**

Tableau 12 : Tonnages des DASRI depuis 2009

Années	2009	2010	2011	2012	2013
Tonnages des DASRI	0,78	0,76	0,84	0,42	0,81

-2,6% +10,5% -50% +93%

+3,8%

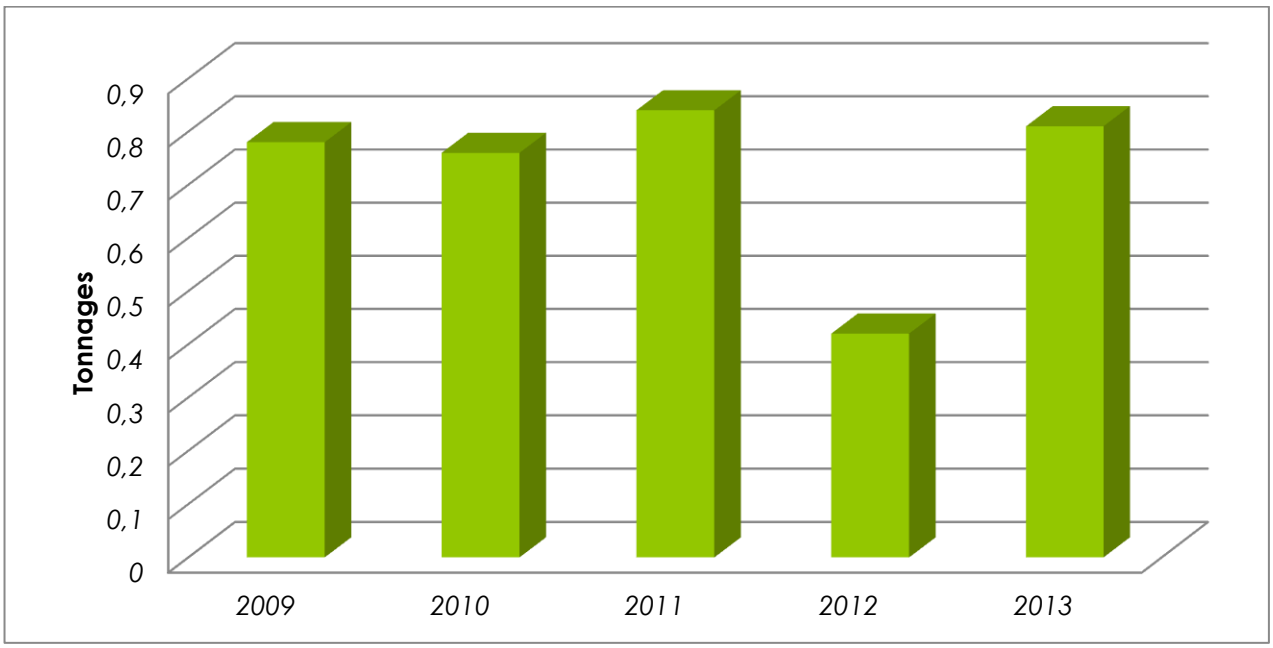

Figure 11 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de DASRI

- **Commentaires**

Cette année, une augmentation importante de la quantité des DASRI est visible. Cependant, le tonnage des DASRI était approximatif en 2013 en raison d'un véhicule non équipé de la pesée embarquée.

La communication par l'intermédiaire des communes et des professionnels de la santé est indispensable et doit être constamment effectuée.

Même si les tonnages ne sont pas très élevés, cette collecte spécifique est indispensable pour éviter la présence de déchets dangereux (seringues…) dans les bacs à ordures ménagères. On en retrouve également dans les bacs jaunes, ceci implique un risque important de piqûre pour les opérateurs de tri.

Figure 12 : Photos représentant des DASRI retrouvés au sein de bacs de collecte sélective au centre de tri en 2013

4. La collecte des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne

- **Généralités**

De fin mars à fin novembre, un service est mis en place sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne afin de récupérer les déchets verts (branchages en fagots, feuilles et pelouse en sacs ouverts…).

Ceux-ci sont collectés sur des points de regroupement où ils sont déposés par les particuliers et ramassés une fois par semaine.

- **Tonnages**

Tableau 13 : Tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne depuis 2009

Années	2009	2010	2011	2012	2013
Tonnages de déchets verts collectés	110	122	117	103	123

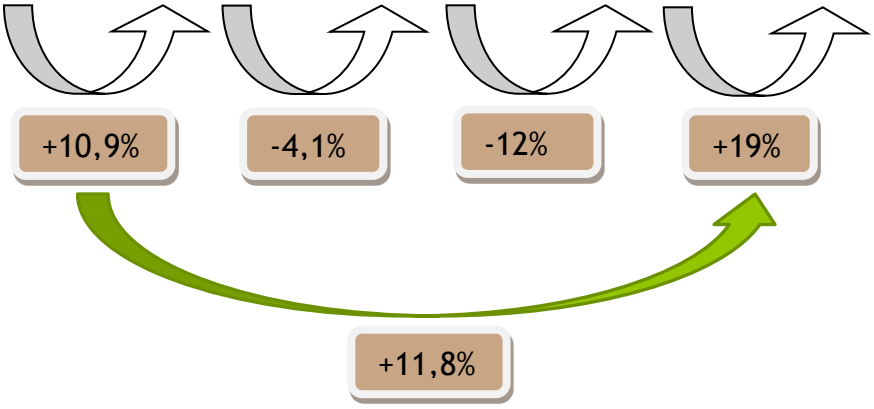

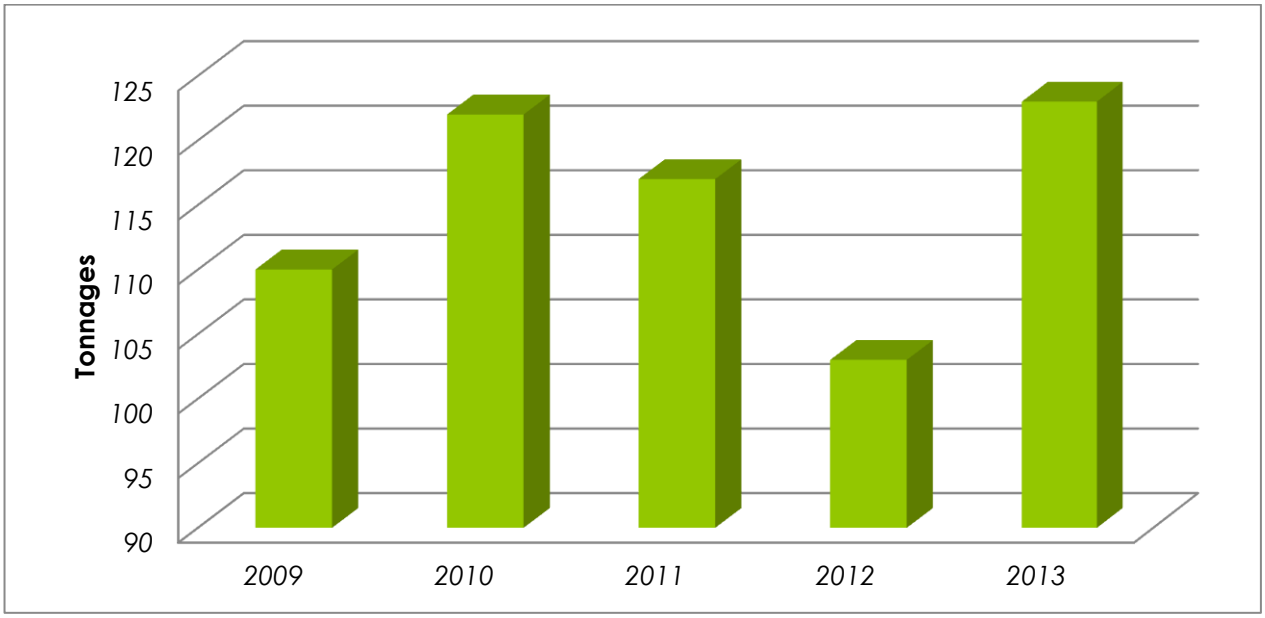

Figure 13 : Graphique représentant l'évolution des tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne

- **Commentaires**

Après une constante diminution ces dernières années, le tonnage des déchets verts augmente en 2013 de 19% par rapport à 2012. Ceci peut être expliqué par un meilleur respect des consignes de présentation des déchets verts par les particuliers (branchages non liés, dépôts très volumineux, pelouse et feuilles en tas et non en sacs…). Dans le cas inverse, les déchets verts ne sont pas collectés par le SIRTOMM mais par les services de la ville qui effectuent un tri avant de les amener en déchèterie.

5. La collecte des encombrants

Cette collecte ne s'opère que dans certaines communes et ce sont exclusivement les agents des communes qui la réalisent. Les encombrants sont recueillis en porte-à-porte puis déposés dans une déchèterie du SIRTOMM. Certaines communes demandent ponctuellement au SIRTOMM la mise à disposition de bennes sur leur territoire.

4. Les déchèteries

1. Définition de la déchèterie

- **Généralités**

La collecte en déchèterie par apport volontaire permet le tri des déchets lourds, volumineux ou spécifiques (déchets toxiques des ménages, D3E, huiles alimentaires, lampes, piles…) lesquels ne sont pas concernés par les tournées d'ordures ménagères.

Pour une part importante, les déchets déposés, à savoir ferraille, déchets verts ou bois, sont valorisés.

Les déchèteries permettent également de trier et d'orienter des déchets spécifiques vers des filières particulières de traitement (piles, solvants, huiles usagées, produits chimiques…). En effet, mêlés dans le circuit traditionnel de collecte, ces déchets amèneraient des contraintes et des surcoûts d'exploitation ; de plus, ils présentent des risques pour l'environnement. Au sens de la loi du 13 juillet 1992 et conformément au plan départemental d'élimination des déchets, la part marginale de déchets ménagers que le SIRTOMM fait enfouir constitue bien des déchets ultimes, c'est-à-dire des déchets qui ne sont pas susceptibles d'être traités, ni valorisés dans les conditions techniques et économiques du moment.

On distingue dorénavant les déchèteries des dépôts communaux. Les déchèteries sont des lieux gardiennés durant toutes les plages horaires d'ouverture et où le tri est plus important que dans les dépôts communaux (au moins 6 flux). Les déchèteries sont gérées par le SIRTOMM et font l'objet d'un arrêté préfectoral bien plus exigeant qu'avant. En ce qui concerne les dépôts communaux, ils ne sont plus considérés comme ICPE dû au seuil de déclaration des tonnages de déchets acceptés. La réglementation applicable est le règlement sanitaire départemental. Dans ce cas, ce sont les Maires qui sont chargés de le faire respecter.

Un réseau de 10 déchèteries et 5 dépôts communaux est en place sur le territoire du SIRTOMM.

Le SIRTOMM assure en régie le transport des bennes de déchèterie jusqu'aux centres de valorisation ou de traitement. Il fait appel à des opérateurs privés pour le transport des déchets plus spécifiques (déchets dangereux, huiles…). La déchèterie accepte les déchets des artisans, commerçants et entreprises dans une limite de 2 m^3 par apport et par jour en contrepartie de tickets de dépôt achetés au siège social du SIRTOMM.

Toutes les déchèteries sont soumises à un règlement intérieur applicable depuis le 1er juin 2011.

2. Tonnages collectés en déchèterie

Tableau 14 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie depuis 2009

Années	2009	2010	2011	2012	2013
Tonnages des déchèteries	8 266	8 755	8 909	8 961	9 251

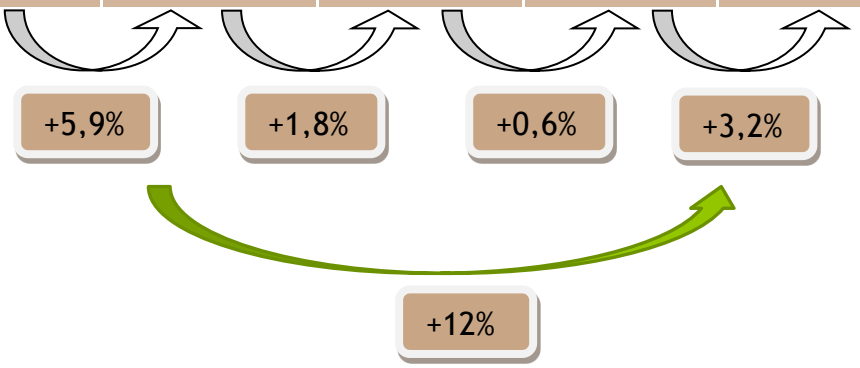

Les tonnages ci-dessus intègrent la part des cartons des commerçants (409 tonnes), issus d'une collecte spécifique, dont les apports sont normalement effectués en déchèterie. Ils incluent aussi les tonnages des batteries, des piles et des huiles de vidange qui ont été comptabilisés en déchèterie à partir de 2008.

ANNEXE 4 : TONNAGES PAR TYPE DE DECHETS ET PAR DECHETERIES

Tableau 15 : Tonnages des différents produits collectés en déchèterie depuis 2010

	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Variation par rapport à 2012
Cartons	442	400	439	477	+8,6%
Ferraille	1 236	1 150	1 122	1 108	-1,3%
Encombrants	2 450	2 413	2 481	2 472	-0,4%
Bois	1 180	1 404	1 482	1 512	+2%
Déchets verts	2 243	2 311	2 220	2 456	+10,6%
Plâtre	200	200	187	198	+6,2%
PVC	16	9	7	9	+25,4%
Pneus	74	88	98	104	+5,3%
DMS (Déchets Dangereux)	54	64	63	66	+5%
Piles	5	4	4,5	2,8	-38,3%
Huiles de Friture	9	5	5	5	0%
Amiante	12	12	19	16	-14,4%
D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	396	431	446	406	-9%
Batteries	2	1	0,5	0	-100%
Cartouche d'encre				0,112	
Capsule Nespresso				0,244	
Huiles de Vidange	16	16	12	10,4	-10,5%
Total Collecté	8 335	8 512	8 586	8 842	+3%
Gravats	2 613	2 641	2 806	3 246	+16%

Depuis 11 ans, on observe une augmentation continue des tonnages en déchèterie. Entre 2012 et 2013, l'augmentation est d'environ 3%.

Depuis 2013, les tonnages des cartouches d'encre et des capsules Nespresso sont comptabilisés. Ces collectes sont effectuées dans 6 déchèteries : Saint Julien Montdenis, Saint Michel de Maurienne, Saint Léger, Modane, La Chambre, Bonvillaret.

La déchèterie est devenue un équipement incontournable de plus en plus utilisé par la population. Il faut noter que les petites et moyennes entreprises sont des utilisateurs réguliers des déchèteries.

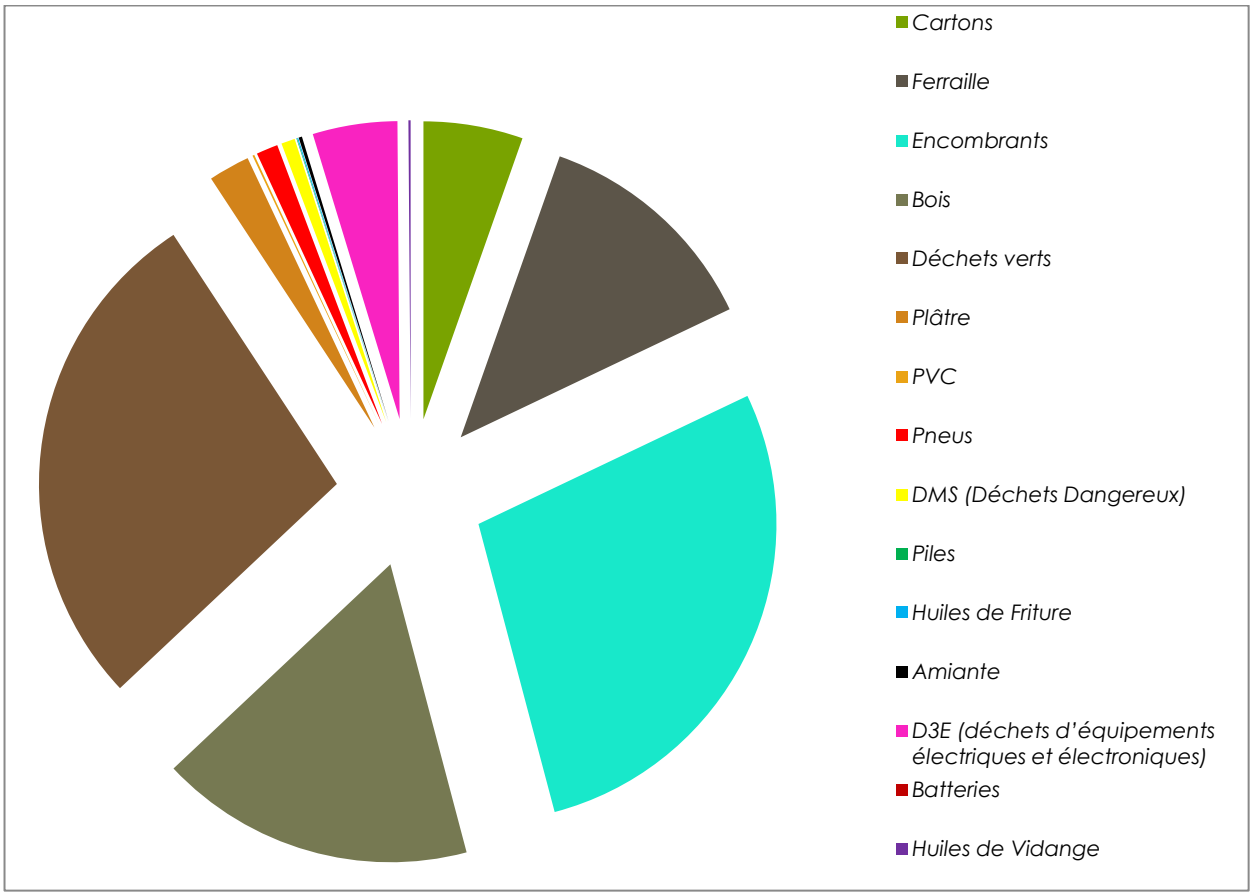

Figure 14 : Graphique représentant la répartition des tonnages en déchèterie (hors gravats)

- **Commentaires**

✓ Le tonnage de la ferraille est en diminution en 2013, - 1,3% par rapport à 2012. Les déchèteries sont souvent vandalisées et la ferraille est récupérée, ce qui peut expliquer cette diminution. Tout comme la disparition totale des batteries. En effet, des batteries sont récupérées durant les horaires d'ouverture mais disparaissent de suite.

- ✓ Les filières D3E sont en diminution cette année. Cela peut s'expliquer par la multiplication des points de collecte D3E en grande surface. La communication sur la récupération des D3E sera développée en 2014. Certains de ces déchets sont en bon état de marche, le rappel de l'existence de certains organismes repreneurs de ces déchets peut être nécessaire (Secours catholique, brocantes…).
- ✓ Les gravats ont bien augmenté en 2013. Les bennes sont précisément comptées depuis 2010 mais il y avait un oubli concernant les gravats de la déchèterie de Saint Julien Montdenis qui sont directement déposés dans la décharge attenante. En 2013, ces gravats ont donc été comptés précisément.
- ✓ Le tonnage des pneus est encore en augmentation en 2013, + 5 %. Il faut rappeler que les pneus des particuliers doivent être ramenés chez le garagiste lorsqu'ils sont achetés chez ce dernier.

ANNEXE 5 : DECHETERIES, COMMUNES ET NOMBRES D'HABITANTS DESSERVIS

B. Le transport des déchets jusqu'aux centres de traitement

1. Le transport des déchets issus des collectes

Les camions du SIRTOMM effectuant les collectes d'ordures ménagères, de collecte sélective et de cartons, vident quotidiennement les déchets au niveau des deux quais de transfert appartenant au SIRTOMM.

Les quais de transfert, basées à Saint-Julien-Montdenis et à Modane, permettent le regroupement de ces déchets par catégorie. Un système de pesée des déchets permet la gestion des flux entrants et sortants. Un agent du SIRTOMM a passé en 2012 le permis du Super Lourds pour effectuer le transfert des déchets du quai de transfert de Modane au quai de transfert de Saint Julien Montdenis. Ces trajets se font en camion ampliroll avec des caissons compactés.

Depuis 2013, la prestation de transport est assurée par les Transports Dubois. Les véhicules équipés de remorques à fonds mouvants alternatifs de grand volume (90 m^3) assurent quotidiennement les transports entre les quais de transfert et Chambéry.

Concernant le verre, les deux prestataires VIAL et GUERIN en charge de la collecte, assurent également le transport du verre jusqu'à leurs centres de regroupement (Loire et Savoie). Ces volumes regroupés sont ensuite dirigés vers la filière de recyclage. Cette prestation est donc totalement sous-traitée. Le verre ne transite pas par nos centres de transfert.

Tableau 16 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés

Déchets	Opérateur	Destination
Ordures Ménagères	Transport par route DUBOIS	Usine de Valorisation Énergétique de Savoie Déchets (Chambéry, 73)
Collecte sélective	Transport par route DUBOIS	Centre de tri de Valespace (Chambéry, 73)
Cartons	Transport par route DUBOIS	Centre de tri de Valespace (Chambéry, 73)
Verre	Transport par route VIAL / GUERIN	Verriers (Labégude, 07)

2. Le transport des déchets issus des déchèteries

Le SIRTOMM assure en grande partie le transport des bennes « grand volume » de déchèterie jusqu'aux centres de valorisation et de traitement.

L'exutoire principal est l'entreprise SIBUET sur deux de ses sites :

- ✓ Chamoux-sur-Gelon (73), pour les encombrants, le PVC (mais l'exutoire final reste l'entreprise Nantet)…
- ✓ Francin (73), pour les déchets verts, le bois.

Une partie des déchets verts provenant des déchèteries de Lanslebourg, Modane et Saint-Michel-de-Maurienne et ponctuellement d'autres déchèteries, est traitée sur la plateforme de compostage de la station d'épuration du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane, située à Saint André.

Pour réaliser le transport, le SIRTOMM dispose de 4 camions de type Ampliroll (à bras hydraulique) et de 1 remorque pour assurer les transferts des bennes. L'organisation générale se résume ainsi :

- ✓ Toutes les bennes de déchèteries à évacuer sont transportées jusqu'à une zone de stockage temporaire soit à l'usine de Saint-Julien-Montdenis, soit sur une plateforme située à proximité de la déchèterie de La Chambre.
- ✓ Elles sont ensuite transportées par convoi de deux bennes jusqu'à Chamoux-sur-Gelon ou Francin : un chauffeur assure quotidiennement ces transports mais ce poste est doublé en « haute saison » de déchèterie (mai à septembre).
- ✓ Concernant les autres catégories de déchets plus spécifiques (vêtements, pneus, DMS…) des opérateurs privés se chargent des prestations de transport.

Le tableau ci-après détaille chaque prestataire ainsi que la destination de chaque déchet.

Tableau 17 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés en déchèterie

Déchets	Opérateur	Destination
Ferraille	SIRTOMM	LAUROT (Saint-Jean-de-Maurienne) et PERONNON (Aiguebelle)
Bois	SIRTOMM	SIBUET (Chamoux-sur-Gelon)
Déchets verts	SIRTOMM	SIBUET (Francin) + SICM
Vêtements	TRIVALLEES	Alpes TLC (Ugine)
Pneus	GRANULATEX	Perrignier (74)
Pneus jantés	SIRTOMM	CHANTIER VALORISTE (Chambéry)
Déchets Ménagers Spéciaux	TRIALP	Chambéry
Huile de vidange	POUGET-VEOLIA PROPRETE	Albens (73)
Huile de friture	TRIALP	Chambéry
Piles	EXCOFFIER	Groisy (74)
Encombrants	SIRTOMM	SIBUET ou LAUROT (73)
Plâtre	SIRTOMM	NANTET (Francin)
D3E	SIBUET	SIBUET (Chamoux-sur-Gelon)
Amiante	SIRTOMM	NANTET (Francin)
PVC	SIRTOMM	NANTET (Francin)
Cartouches d'encre	Collectors	Mornant (69)
Capsules Nespresso	Collectors	Rungis (94)
Gravats	SIRTOMM	Stockage Maurienne + SIBUET (Chamoux-sur-Gelon)

C. Le traitement des déchets

Le tableau ci-après détaille les lieux et les types de traitement pour chaque déchet produit en Maurienne. Il faut signaler que la majorité des déchets sont pris en charge dans des installations pour la plupart basées en Savoie ou dans des départements limitrophes.

Déchets	Unité de traitement		Mode de traitement
Ordures ménagères		UVE Savoie Déchets (Chambéry)	Incinération avec récupération de chaleur
Cartons + emballages et journaux magazines		Centre de tri Valespace (Chambéry)	Tri et recyclage / Garantie de reprise – contrat Eco-Emballages
Verre		Usine de Lavilledieu (07)	Recyclage
Encombrants		UVE Savoie Déchets ou broyage SIBUET (73) cimenterie VICAT (38) Pour certains, CSDND déchets non dangereux : LELY (38) via SIBUET (73)	Incinération avec récupération de chaleur ou broyage des déchets pour combustible de cimenterie. Pour certains, enfouissement en décharge homologuée.
Vêtements		Alpes TLC	Récupération et recyclage
Bois		SIBUET à Chamoux/Gelon (73)	Broyage et recyclage
Déchets verts		Plateforme de compostage SIBUET à Francin (73) et plateforme de compostage de la STEP du SICM	Compostage
Fer		LAUROT à St Jean de Mnne et PERONNON à Aiguebelle	Recyclage
Pneus		SARL Les Bougeries à Perrignier (74)	Broyage et recyclage
Déchets ménagers toxiques		Valespace à Chambéry puis traitement TREDI (38)	Traitement physico-chimique ou incinération / valorisation
Huile de vidange		VEOLIA PROPRETE (73)	Valorisation énergétique
Huile de friture		TRIALP (73)	Valorisation en bio diesel
Amiante		NANTET (73)	Stockage en décharge homologuée
DASRI		UVE Savoie Déchets	Incinération
D3E		SIBUET (73)	Démantèlement et valorisation matière
Plâtre		NANTET (73)	Valorisation matière
PVC		NANTET (73)	Valorisation matière
Piles – batteries		EXCOFFIER (74) ou TRIALP (73)	Dépollution et valorisation matière
Gravats		SIRTOMM et SIBUET	Stockage en installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

D. Le Pacte Déchets

Afin de favoriser une approche globale, cohérente et partenariale de la gestion des déchets, le Département accompagne dorénavant les collectivités au travers d'un « Pacte déchets », contrat d'une durée de trois ans. Ce Pacte a été pensé par le Conseil Général pour aboutir à leurs objectifs que sont : la réduction de la production des déchets, l'optimisation des systèmes de collecte et de valorisation des différents flux de déchets et la réhabilitation des décharges historiques.

Le SIRTOM de Maurienne s'est inscrit en juillet 2012 dans cette démarche en présentant un programme d'investissement ambitieux visant la modernisation de son parc de déchèteries, la modernisation et l'optimisation de ses systèmes de collecte, l'amélioration en quantité et qualité du tri des déchets et le développement d'exutoires locaux pour la gestion des déchets inertes.

Pour l'année 2013, les actions suivantes ont été réalisées :

- ✓ Achat de sac à goûter pour l'animation réduction des déchets que l'on propose désormais dans les classes d'école.
- ✓ Animation en magasin sur l'achat responsable durant la semaine de la réduction des déchets.
- ✓ Achat de gobelets réutilisables pour les prêter à toutes manifestations dans toute la vallée de la Maurienne.
- ✓ Formation au jardinage durable par une association Médiane sur 5 journées dans toute la Maurienne.
- ✓ Essai de broyage des déchets verts pour don de broyat à la population.
- ✓ Panneaux de communication sur le flanc des bennes.

A la suite des actions réalisées, le SIRTOMM obtiendra des subventions à hauteur de 30% des dépenses occasionnées.

E. Les actions de communication du SIRTOMM

Pour diminuer la quantité de déchets produits, optimiser la collecte sélective et améliorer le recyclage, il est important de sensibiliser les différents publics, des plus jeunes aux plus vieux. L'agent chargé de cette activité est l' « ambassadrice du tri».

Ses objectifs sont notamment de :

- ✓ Responsabiliser les citoyens sur la réduction à la source des déchets.
- ✓ Développer le tri sélectif.
- ✓ Améliorer la qualité du tri.
- ✓ Être à l'écoute du public pour adapter le matériel mis à disposition.
- ✓ Diffuser des informations sur le rôle du SIRTOMM…
- ✓ Et maintenant communiquer sur la réduction des déchets.

1. Présentation de l'ambassadrice du tri du SIRTOMM

En Juillet 2013, le SIRTOMM a procédé au recrutement d'une nouvelle personne, afin de pallier au départ de l'ambassadrice présente depuis mai 2012 au sein de la collectivité.

Cette ambassadrice a consacré en moyenne 85% de son temps de travail à la communication de proximité sur le tri des emballages ménagers, réparti entre :

- des sensibilisations en porte-à-porte auprès des habitants,
- des animations auprès du public lors d'évènements locaux,
- des animations en écoles maternelles, primaires, collèges et centres aérés/colonies/clubs de vacances.

Le temps restant a été consacré à la réalisation de supports pour les interventions en milieu scolaire et par des suivis de qualité et de taux de remplissage des bacs de la collecte sélective sur le territoire du SIRTOMM.

Enfin, l'ambassadrice a également poursuivi les suivis de tournée instaurés depuis 2007. Ces suivis ont une utilité précieuse dans le cadre de la politique de développement des Conteneurs Semi-Enterrés, afin d'identifier au mieux les lieux de production des ordures ainsi que les volumes produits.

2. Les actions auprès du grand public

Le porte-à-porte en 2013 a de nouveau été principalement axé sur l'information des populations concernées par les changements de collecte. Des CSE ont en effet été mis en place, entraînant des modifications dans les habitudes des usagers.

Les communes concernées par un changement de mode de collecte en 2013 ont été : Hermillon, Orelle, Saint Michel de Maurienne, Saint Martin La Porte, Saint Martin d'Arc, Avrieux et le Freney. Par ailleurs, une partie de Saint-Jean-de-Maurienne ont été aussi équipés de CSE et donc sensibilisés au tri par la même occasion.

Cette occasion a permis de sensibiliser à nouveau certains quartiers aux consignes de tri.

Lors du porte-à-porte réalisé par l'ambassadrice, différents documents sont laissés aux habitants rencontrés :

- Une fiche mémo reprenant les différents matériaux à apporter au conteneur jaune, mais rappelant également les consignes de tri du verre. Cette fiche présente également les différents interdits du tri, afin d'optimiser la qualité de celui-ci.
- Un sac de pré-collecte du verre ou des emballages (sur demande), reprenant les informations déjà présentes sur la fiche mémo,
- Pour les volontaires, un autocollant Stop Pub permettant d'afficher son refus de recevoir des publicités non adressées.

1. Bilan des rencontres en porte-à-porte

Tableau 18 : Nombre de foyers contactés en porte-à-porte

Mois	Lieu	Nombre de foyers concernés	Nombre de foyers présents	%
Octobre 2012 - Avril 2013	Modane	1 564	**900**	58%
Janvier - Février	Hermillon	219	**148**	68%
Aout	Avrieux	146	**83**	57%
Septembre	St Jean de Maurienne	60	**39**	65%
Septembre	Le Freney	63	**37**	60%
Octobre	Orelle	56	**34**	60,8%
Octobre	St Martin la Porte	240	**133**	55,5%
Novembre/Décembre	St Michel de Maurienne	1 160	**672**	58%
Décembre 2013/Janvier 2014	St Martin d'Arc	260	**129**	50,1%
		TOTAL	2 175	

2. Présence du SIRTOMM sur des animations locales

Sur la période concernée, le SIRTOMM est intervenu sur différents évènements locaux dont voici le récapitulatif.

Tableau 19 : Evénements locaux

Mois	Lieu	Nombre de personnes rencontrées	Nature de l'intervention
Avril	St Jean de Maurienne	**95**	Fête du Printemps
Mai	St Michel de Maurienne	**143**	Foire aux plants
Juin	Chaudannes	Non précisé	Kermesse
Juillet	Parc de la Vanoise	**55**	Sensibilisation au tri
	Orelle	**55**	Festi'Bio

Août	Lanslevillard	**21**	Sensibilisation au tri
Septembre	Aiguebelle	**25**	Fête du jeu
Septembre	Hurtières	**25**	Fête de la science
Octobre	Modane	**122**	Artisanales de Modane
Novembre	St Jean de Maurienne, St Michel de Maurienne, Hermillon, Modane, St Etienne de Cuines	**200**	6 animations dans les supermarchés

TOTAL 741

3. Les actions auprès du public scolaire

Le SIRTOMM propose une offre élargie d'animations relatives à la gestion des déchets, sous différentes formes.

Différents modules sont proposés, au choix, aux écoles. Afin de satisfaire au mieux les attentes des professeurs, une part du temps de l'ambassadrice est consacrée à la mise à jour et à l'évolution de ces animations.

Animation tri : durant ce module, les enfants apprennent quels sont les emballages recyclables, leur seconde vie, les faux-amis … En fin d'intervention, à eux de jouer ! Ils peuvent ainsi trier le contenu d'un sac, comme de vrais agents valoristes ! Cette animation connaît une déclinaison en maternelle avec la réalisation d'un train du tri.

Animation papier : après avoir appris l'histoire du papier et quelques données « clés » concernant ce dernier, les enfants peuvent fabriquer eux-mêmes leur propre papier recyclé, à partir de vieux journaux qu'ils ont fait préalablement mariner.

Animation verre : cette animation est destinée aux plus grandes classes compte tenu de la partie orale plus importante. Il s'agit d'une explication du cycle du verre, de son histoire, qui s'achève par un petit jeu de mémorisation du cycle en image.

Animation compostage : cette animation s'adresse avant tout aux classes et écoles ayant lancé un projet de jardin pédagogique, ou disposant d'un composteur. Les différents stades de la vie du composteur sont présentés, ainsi que la manière de s'en occuper et les différents déchets que l'on peut y déposer.

Animation éco-citoyenneté : lors de cette animation, les enfants prennent du recul sur leur comportement, notamment à la maison ou durant les courses. Les différentes explications relatives aux suremballages et autres thèmes liés, les amènent à réfléchir sur leurs actes, mis en pratique à l'aide d'un petit supermarché où les pièges sont à éviter et les bons choix à faire.

Animation réduction des déchets : Cette année, l'ambassadrice du tri a mis en place une nouvelle animation concernant la réduction des déchets. Il s'agit d'expliquer aux enfants comment réaliser des goûters sans déchets et ainsi inciter les parents à acheter d'autres types de produits. Lors d'un pique-nique avec la classe pour vérifier si l'animation a été comprise, un sac à gouter est offert aux enfants.

Tableau 20 : Bilan 2013 des interventions SIRTOMM

Mois	Lieu	Nombre d'élèves	Nature de l'animation
Janvier	Modane (M)	135	Tri des déchets
	Fourneaux (P)	43	Tri des déchets
Février	La Chambre (P)	44	Tri des déchets
	La Chambre (P)	44	Papier
Mars	Greta - St Jean de Maurienne	14	Tri des déchets - Compostage
Avril	La Chambre(P)	44	Réduction des déchets
	Modane (M)	88	Compostage - Papier
	Les Clapeys (P)	25	Tri des déchets
Mai	Lanslebourg - C.I.S (P)	10	Tri des déchets
Juin	Avrieux (M+P)	75	Verre
	La Chambre (P)	44	Réduction des déchets
Septembre	St Martin d'Arc	22	Réduction des déchets
Octobre	Epierre	109	Papier
Novembre	Epierre	25	Papier
Décembre	St Martin d'Arc	22	Tri des déchets
	TOTAL	744	

Au total, le SIRTOMM aura mené 15 animations, dont une large majorité consacrée au recyclage des emballages et papiers. Une des animations a été réalisée au GRETA de Saint Jean de Maurienne.

- Animations en centre de loisirs

En 2012, l'ambassadrice de tri a commencé à réaliser des animations en centre de loisirs, durant les périodes de vacances. Les activités proposées sont les mêmes que celles proposées aux écoles.

En 2013, le bilan reste très positif.

Tableau 21 : Intervention en centre de loisirs

Mois	Lieu	Nombre d'enfants
Juillet	St Michel de Maurienne (x3)	49
	Modane(x2)	19
	Corbier (x3)	33
	La Norma (x2)	65
Aout	St Sorlin d'Arves	12
	Corbier (x3)	45
	La Toussuire	11
	Modane	13
	TOTAL	247

- Visites de sites et interventions auprès d'autres publics

L'ambassadrice de tri a aussi réalisé des animations auprès d'entreprises notamment l'entreprise ARKEMA et les balcons de Valcenis, résidence touristique.

Tableau 22 : actions auprès des entreprises

Date	Lieu	Nombre de Personne	Nature de l'animation
Juin	La Chambre - ARKEMA	13	Environnement
Juin	La Chambre - ARKEMA	14	Environnement
Septembre	La Chambre - ARKEMA	15	Environnement
Septembre	La Chambre - ARKEMA	13	Environnement
Novembre	La Chambre - ARKEMA	14	Environnement
Décembre	Les Balcons de Valcenis	6	Animation sur le tri
	TOTAL	75	

4. Actions non liées à la communication orale de proximité

L'ambassadrice a effectué des suivis de tournées, afin de réaliser la mise à jour de la cartographie des circuits et des moyens de collecte mis en œuvre. Ces suivis permettent également de dimensionner au mieux les futurs équipements en CSE.

Par ailleurs, elle a également consacré une partie de son temps au contrôle de la qualité des bacs jaunes et, plus généralement, au suivi des taux de remplissage sur certains circuits, afin d'étudier les réaménagements à effectuer pour supprimer les débordements.

Elle a procédé à la remise à jour de la signalétique des bacs, et à l'amélioration de celle-ci en tentant des expériences d'affichage sur les refus et les encombrants, afin de voir la compréhension des usagers sur ces thématiques parfois trop complexes.

F. Synthèse des activités du SIRTOMM

1. Bilan des tonnages

Tableau 23 : Tonnages des différents flux de déchets en 2013

Déchets	Tonnages collectés
Ordures ménagères	15 449
Emballages recyclables, journaux/magazines	2 234
Verre	2 522
Déchèterie (hors gravats)	8 842
Gravats (estimation)	3 246
Divers - Déchets d'entreprises - Textile+DASRI+cartons commerçants	 201 616
Total	33 110

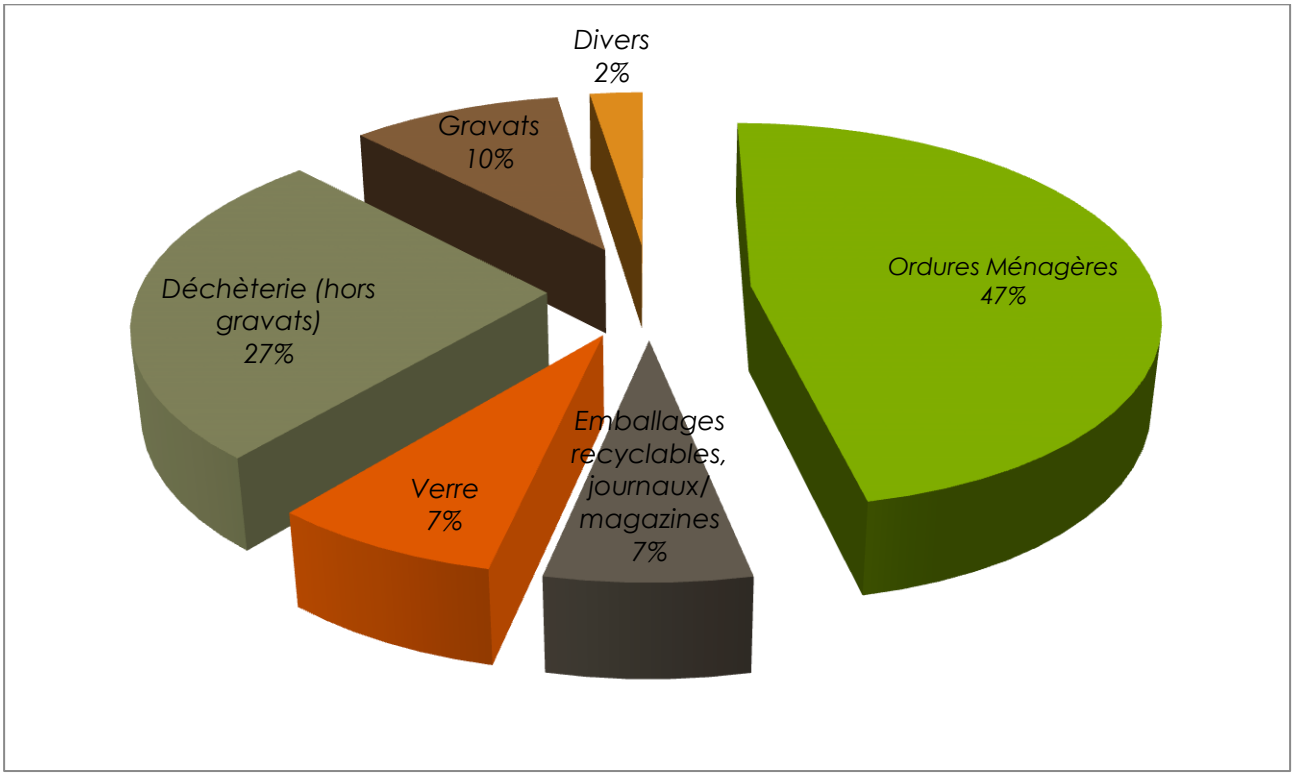

Figure 15 : Graphique représentant le bilan des tonnages en 2013

2. Schéma de gestion globale des déchets ménagers et assimilés du SIRTOMM

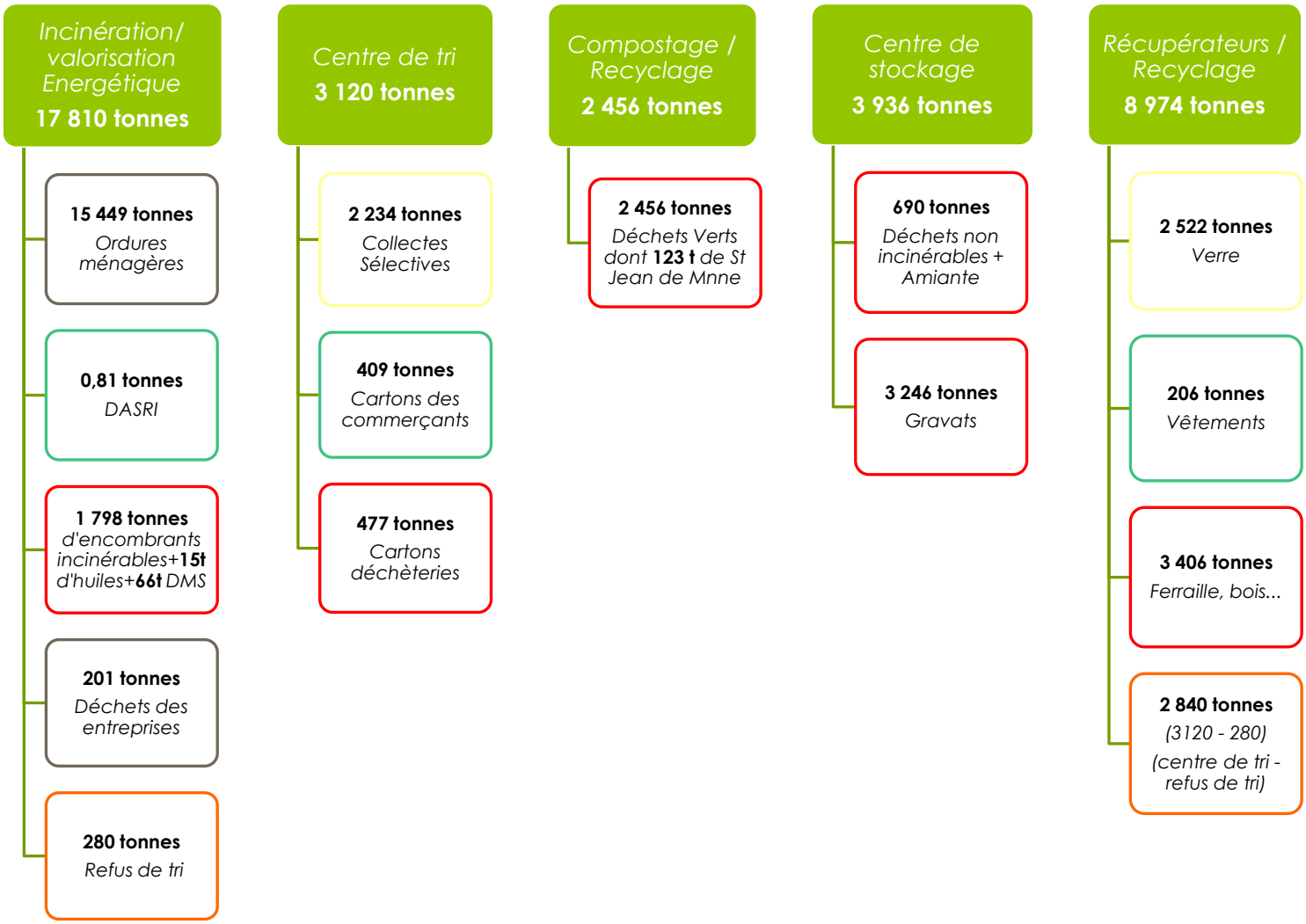

3. Bilan global de traitement des déchets du SIRTOMM

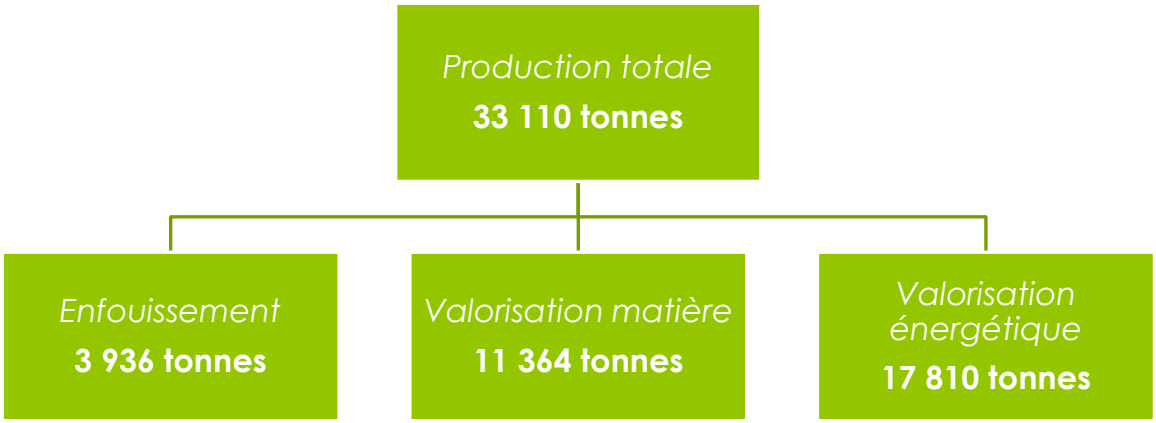

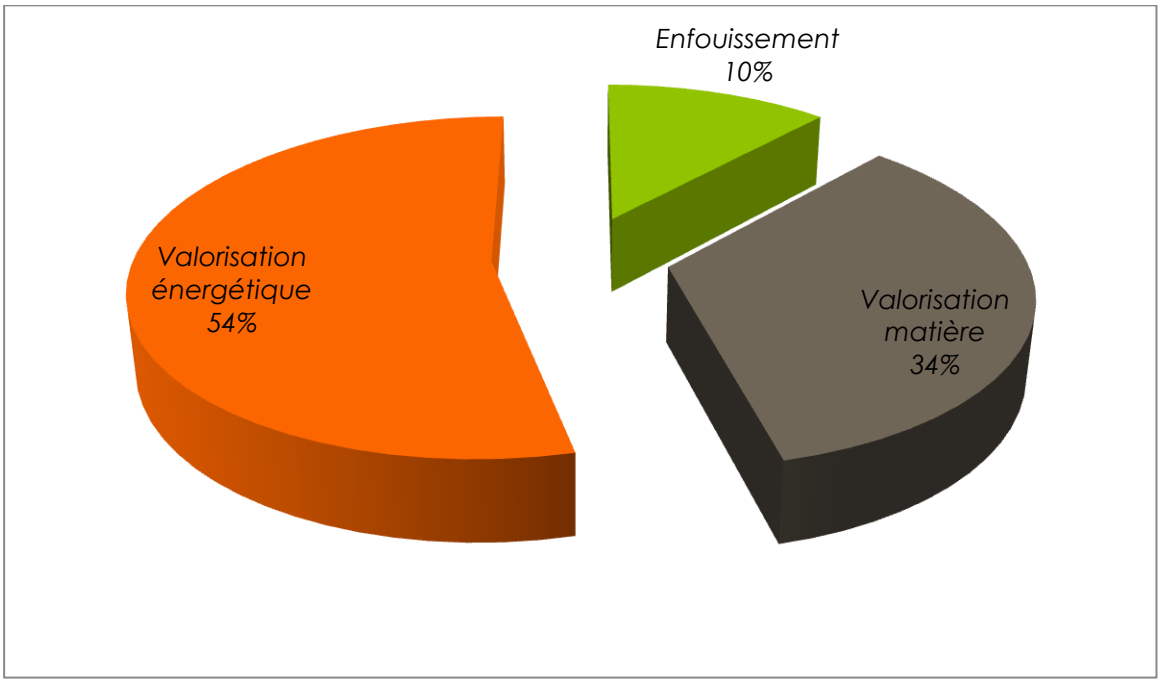

Figure 16 : Graphique représentant le bilan global de traitement des déchets

Les indicateurs financiers

A. La collecte des ordures ménagères

Tableau 24 : Coût de la collecte des ordures ménagères depuis 2010

Années	2010	2011	2012	2013	Variation 2012-2013
Coût total de la collecte des ordures ménagères	1 545 316 €	1 453 818 €	1 424 467 €	1 325 841 €	- 7 %

Une diminution du coût de collecte de 7% est visible cette année, liée au développement des CSE et donc à la diminution des fréquences de collecte.

- **Coût par collectivités :**

Tableau 25 : Coût de la collecte des ordures ménagères pour chaque collectivité

Collectivités	Coût
CC Cœur de Maurienne	306 749 €
CC de l'Arvan	213 125 €
CC Vallée du Glandon	167 624 €
CC Maurienne Galibier	317 345 €
CC Haute Maurienne Vanoise	133 694 €
SICM	76 744 €
CC Porte de Maurienne	110 560 €
TOTAL	**1 325 841 €**

La collectivité qui a connue le plus fort taux de diminution de ses coûts de collecte est le SICM. Le passage en CSE des communes de Modane et Fourneaux en 2012 a permis une optimisation des tournées engendrant une diminution des coûts de collecte.

B. La collecte sélective

Ce poste comprend :

- les coûts liés aux collectes sélectives = 1 074 063 €
- ✓ le coût de la collecte sélective (bacs jaunes) = 375 883 €
- ✓ le coût de la collecte du verre (prestataire privé) = 119 276 €
- ✓ le coût de la collecte des DASRI = 8 798 €
- ✓ le coût de transfert et transport des déchets recyclables jusqu'au centre de tri = 74 787 €
- ✓ le coût de tri des déchets recyclables = 368 075 €
- ✓ les coûts liés au suivi et à la communication = 100 785 €
- ✓ divers (lavage des contenants, maintenance des matériels…) = 35 694 €.

- Les recettes = 895 460 € :
- ✓ L'ensemble des recettes des matériaux triés (voir le détail dans le tableau 28) = 283 474 €,
- ✓ Les recettes liées aux soutiens de l'éco-organisme Eco-Emballages = 550 664€,
- ✓ Les recettes liées aux soutiens de l'organisme Ecofolio = 48 933 €
- ✓ La subvention communication du Pacte déchets du Conseil Général = 12 039€
- ✓ Les consignes des gobelets réutilisables = 350 €.

A partir de ces éléments, nous obtenons le coût de collecte résiduel, présenté ci-dessous.

Le verre a contrario des autres emballages est resté dans le circuit « Garantie de Reprise » d'Eco Emballages.

Tableau 26 : Coût de la collecte sélective depuis 2010

Années	2010	2011	2012	2013	Variation 2012-2013
Coût de collecte résiduel (dépenses-recettes)	376 186 €	211 104 €	193 115 €	178 603 €	- 7,5 %

Le coût de collecte résiduelle est mutualisé pour être ramené à l'habitant, soit un coût pour l'année 2013 de 2,50 € par habitant. Il est à noter que depuis 2011, le coût est établi à l'habitant DGF et non plus à l'habitant permanent.

Tableau 27 : Recettes engendrées par le rachat des matériaux recyclables

	2009	2010	2011	2012	2013
Verres	85 778 €	93 200 €	93 747 €	92 836 €	91 658 €
Flacons plastiques	14 299 €	32 700 €	61 500 €	43 600 €	56 450 €
Emballages cartonnés	33 867 €	113 500 €	160 816 €	36 563 €	33 091 €
Acier	7 733 €	11 800 €	10 976 €	15 357 €	13 448 €
Aluminium	1 022 €	2 300 €	3955 €	1 728 €	1 361 €
Journaux, Revues, Magazines	56 450 €	106 500 €	129 318 €	89 821 €	87 466 €
Total	**199 149 €**	**360 000 €**	**460 312 €**	**279 905 €**	**283 474 €**

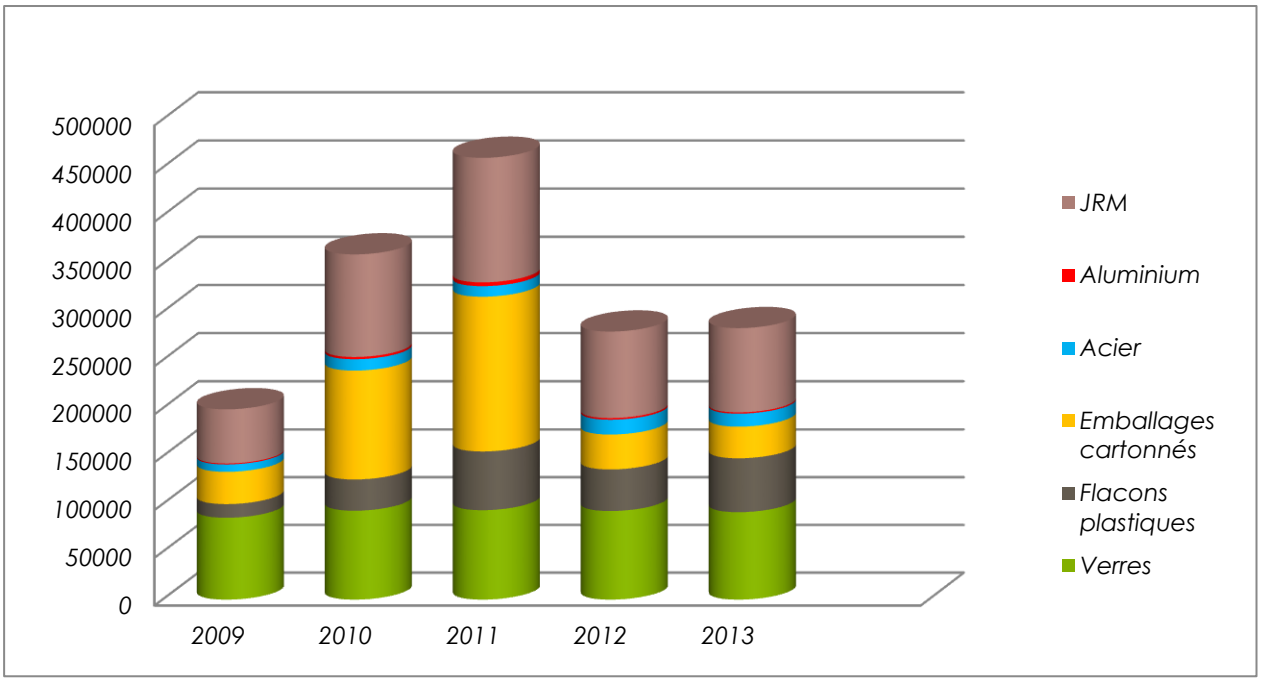

Figure 17 : Graphique représentant l'évolution 2012/2013 des recettes par matière

Cette année, les coûts de la collecte sélective ont diminué de 7,5 %. La diminution du coût de la collecte sélective provient de l'augmentation des recettes de plastique.

Depuis 2006, le SIRTOMM s'est engagé dans la démarche de la « reprise garantie » pour l'ensemble des matériaux issus du centre de tri. En compagnie d'autres collectivités, au sein d'un groupement appelé « Groupement de Savoie », cela lui permet de bénéficier de très intéressants prix de reprise des matériaux.

Les entreprises choisies par le Groupement de Savoie sont les suivantes :

- EPR-Véolia pour les flacons en plastiques et la partie des emballages en carton issus de la collecte sélective,
- Norske Skog Golbey pour les journaux, magazines et revues,
- SITA Négoce pour les emballages en carton issus des déchèteries et des collectes spécifiques et l'acier,
- Cornec SA pour l'aluminium.

Le verre est quant à lui récupéré par la société OI-Manufacturing (ex-BSN).

Les recettes générées par le rachat des matières recyclables permettent ainsi d'alléger la facture globale de la gestion des déchets.

C. Les déchèteries

Le coût résiduel s'établit ainsi qu'il suit :

- Le gardiennage des déchèteries = 340 881 €,
- Le coût d'enlèvement des bennes (camion et chauffeur) et de transport jusqu'aux différents centres de traitement = 359 752 €,
- Les frais généraux = 97 790 €,
- Le coût de traitement des matériaux = 537 448 € auxquels il convient de déduire les recettes :
  Reprise de matériaux (ferraille, carton et D3E) = 185 848 €
  Tickets vendus aux professionnels pour l'accès en déchèterie = 28 285 €.

Soit un coût résiduel de 1 121 738 €.

Tableau 28 : Coût des déchèteries depuis 2010

Années	2010	2011	2012	2013	Variation 2012-2013
Coût des déchèteries	1 005 027 €	982 577 €	1 035 897 €	1 121 738 €	+8,3 %

- **Coût par déchèteries :**

Tableau 29 : Coût détaillé pour chaque déchèterie

Déchèteries	Coûts
Saint Michel de Mnne	109 774 €
Valloire	81 540 €
Valmeinier	37 775 €
Saint Sorlin d'Arves	10 166 €
Jarrier	8 382 €
Saint Colomban des Villards	29 111 €
Albiez	16 855 €
Modane	158 524 €
Lanslebourg	87 554 €
Aiguebelle + Saint Léger	134 663 €
Saint Julien Montdenis-Pontamafrey	220 788 €
La Chambre + Saint Etienne des Cuines	179 913 €
Fontcouverte/Villarembert	46 693 €
TOTAL	**1 121 738 €**

En 2013, le coût des déchèteries augmente de 8,3 % par rapport à 2012.

Les tonnages en déchèterie ont augmenté de 3,3%. L'augmentation des coûts de déchèterie provient de l'augmentation du tonnage de déchets, de l'augmentation des coûts de traitement des matériaux (hausse de la TVA) et de la diminution du coût de reprise des matériaux.

D. Le transport et le traitement par incinération des ordures ménagères

Tableau 30 : Coût du transport et du traitement par incinération par tonne d'ordures ménagères collectées

	2010	2011	2012	2013	Variation 2012-2013
Coût à la tonne	167,50 €	164 €	164,50 €	163,50 €	-0,6 %
Détails					
Incinération (compris déduction des provisions)	142 €	137,80 €	136,32 €	137,25 €	
Transport	16 €	16,20 €	16,18 €	14,20 €	
Frais généraux	9,50 €	10 €	9,90 €	9,55 €	
Provisions gardées			2,10 €	2,50 €	

Ce poste comprend :

- Le traitement par incinération des ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD), comprenant le coût du remboursement des exportations en déduisant les provisions[3],
- Le transport par route des ordures ménagères jusqu'à l'UVETD (à Chambéry),
- Le fonctionnement des deux usines de transfert du SIRTOMM.

Ces coûts sont ramenés à la tonne produite par territoire.

Les frais généraux comprennent notamment les charges du personnel, ainsi que toutes les dépenses de fonctionnement des deux quais de transfert de Saint-Julien-Montdenis et Modane.

De manière globale, les coûts de « transport-traitement » ont diminué de 0,6% entre 2012 et 2013.

[3] Le remboursement des exportations se terminera en 2017 : il représente environ 22 € par tonne.

E. Les investissements

Tableau 31 : Dépenses résiduelles depuis 2010

Années	2010	2011	2012	2013	Variation 2012-2013
Dépenses résiduelles	716 838 €	851 453 €	923 276 €	921 017 €	-0,2 %

Ces dépenses comprennent notamment les amortissements, les remboursements de prêts…

Soit un coût de 12,70 € / habitants DGF.

Toutes les dépenses sont financées par les participations des collectivités concernées pour chaque poste.

État du personnel

Au 31/12/2013.

A. Le personnel

Direction

- 1 ingénieur contractuel

Service Administratif

- 1 rédacteur principal de 1ère classe
- 1 adjoint administratif de 1ère classe
- 1 agent d'accueil contractuel

Service technique

- 1 technicien principal de 1ère classe
- 1 technicien principal de 2ème classe
- 2 agents de maîtrise principaux
- 1 adjoint technique principal de 1ère classe
- 8 adjoints techniques principaux de 2ème classe
- 13 adjoints techniques de 1ère classe
- 8 adjoints techniques de 2ème classe
- 1 agent de service horaire
- 1 agent d'étude « déchets » contractuel
- 1 ambassadeur du tri en Contrat d'Emploi d'Avenir (CEA)
- 2 agents de collecte en CAE
- 1 chauffeur Poids Lourd contractuel
- 1 agent de collecte contractuel
- Ponctuellement, recours à du personnel temporaire

ANNEXE 6 : ORGANIGRAMME DES SERVICES DU SIRTOMM

Tableau 32 : Nombre de journées travaillées par le personnel en fonction de l'activité

Activités du personnel	Nombre de journées				Variation 2012-2013
	2010	2011	2012	2013	
Collecte	3 498,5	3 455	3 523	3 164,5	-10,1 %
Collecte sélective	1 174	1 183	1 182,5	1 091	- 7,7 %
Déchèterie	2 190	2 272	2 246	2 219,5	- 1,2 %
Usine	545,5	546	508,5	495	- 2,6 %
TOTAL	7 408	7 456	7 460	6 970	- 6,51 %

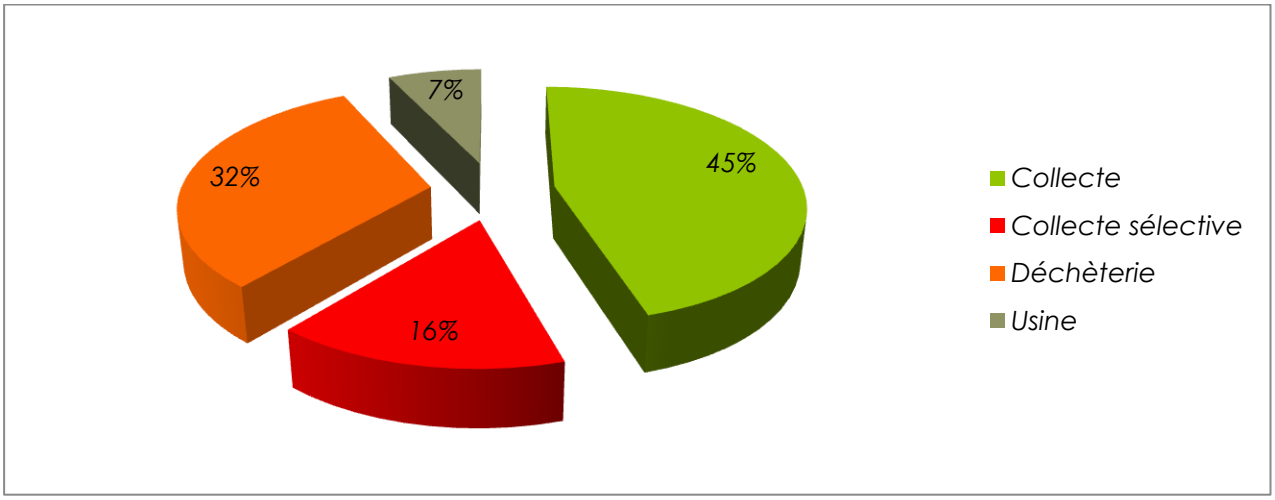

Figure 18 : Graphique représentant la répartition de l'activité du personnel du SIRTOMM en 2013

B. Bilan du taux d'absence

Pour calculer les taux d'absence, les jours d'absence comptabilisés sont (hors weekend et jours fériés) :

- Accident du travail,
- Congé maladie ordinaire,
- Congé longue maladie,
- Congé longue durée,
- Congé maternité,
- Jour de grève,
- Autorisation d'absence,
- Absence injustifiée.

Tableau 33 : Bilan du taux d'absence depuis 2010

Années	2010	2011	2012	2013	Variation 2012-2013
Nb de jours d'accident de travail (AT)	228	151	444	294	- 34 %
Nb de jours d'absence autres qu'AT	1 212,5	1 394	789	787	_
Nb total de jours d'absence	1 440,5	1 545	1 233	1 081	-12,33 %
Nb total de jours travaillés sans absences*	9 185,5	9 550	9 691	9 756	+ 0,67 %
% d'absentéisme lié aux AT/jours travaillés	2,48 %	1,63%	4,58 %	3,01 %	
% d'absentéisme global/jours travaillés	15,68 %	16,69%	12,72 %	11,08 %	

* hors personnels AMIES : nombre de jours travaillés par les personnels AMIES = 1 062

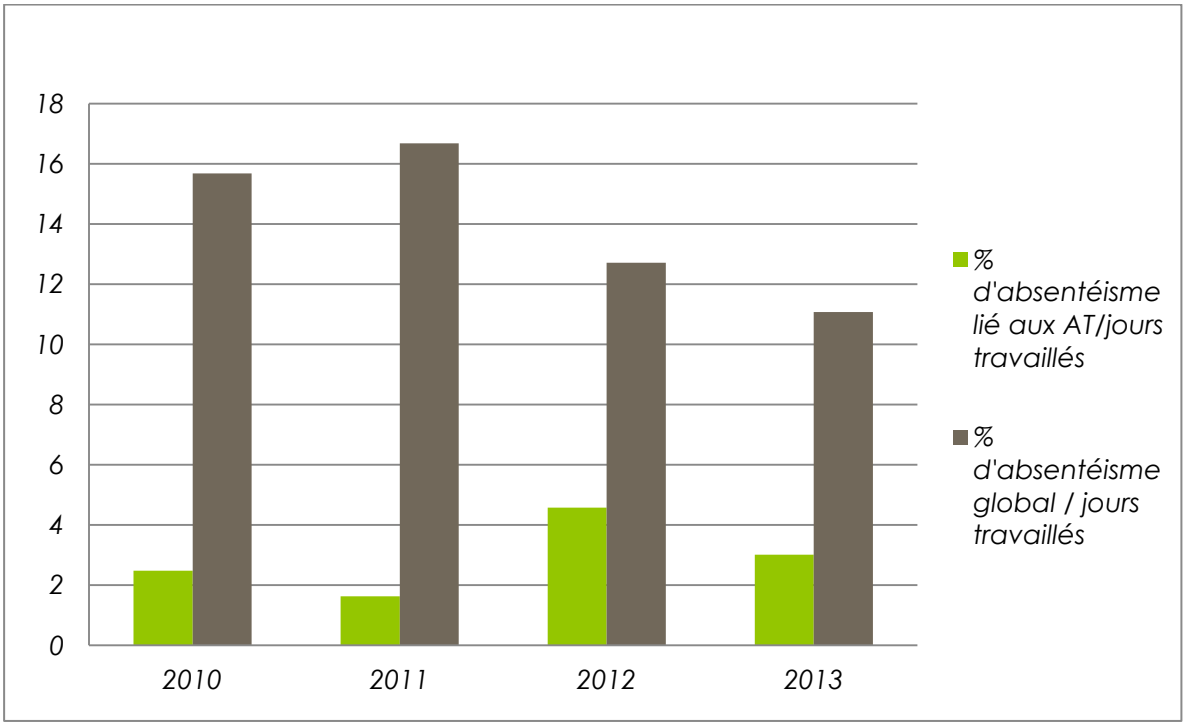

Figure 19 : Graphique représentant l'évolution des absences au sein du SIRTOMM

État des véhicules et matériels

Au 31/12/2013.

A. Parc de véhicules

- 4 véhicules légers,
- 2 fourgons,
- 4 ampliroll (porteurs équipés d'un bras de levage dont un équipé aussi d'une grue),
- 4 bennes à ordures ménagères (BOM) + 1 BOM en location,
- 5 Evolupac (pour la collecte des CSE),
- 1 chargeur JCB,
- 1 remorque
- 1 remorque en location ponctuelle.

Tableau 34 : Nombre de journées travaillées avec les véhicules en fonction de leur utilisation

Utilisation des véhicules	Nombres de journées				Variation 2012-2013
	2010	2011	2012	2013	
Collecte	1 632	1 696	1 799,5	1 745,5	- 3 %
Collecte sélective	595,5	619,5	615,5	624,5	+ 1,5 %
Déchèterie	723	799	772	755,5	- 2,1 %
Usine	52	52	52	82	+57,7 %
Activités du SIRTOMM	3 002,5	3 166,5	3 239	3 207,5	- 1 %

L'augmentation des journées travaillées avec les véhicules à l'usine provient du fait que le transfert des bennes de déchets entre l'usine de Modane et celle de Saint Julien Montdenis se fait désormais par un agent du SIRTOMM.

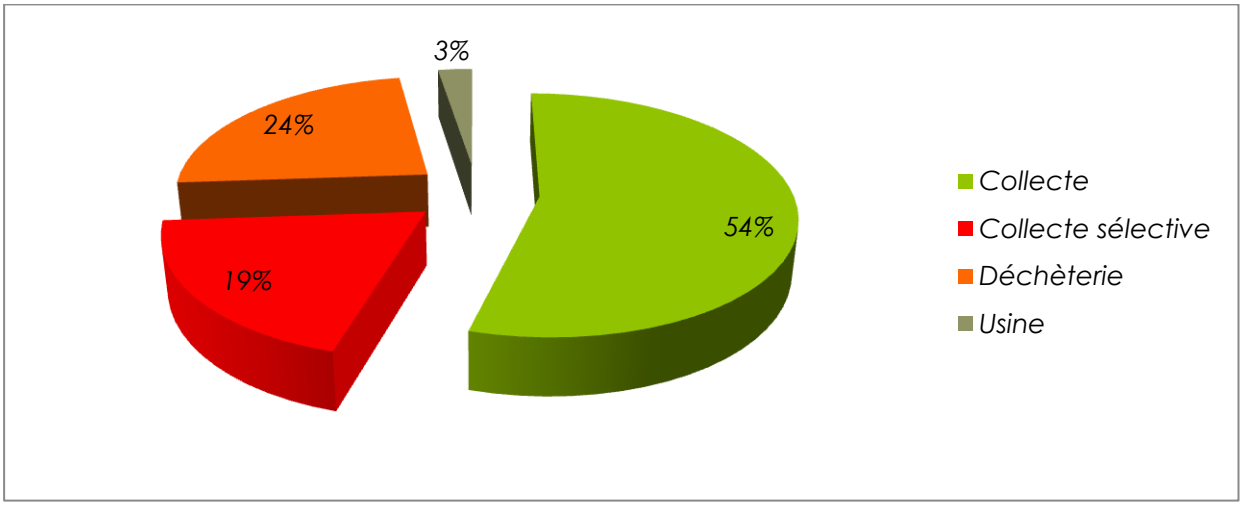

Figure 20 : Graphique représentant la répartition de l'utilisation des véhicules du SIRTOMM en 2013

B. Parc de matériels

- Plus de 150 bennes de déchèterie,
- Plus de 3000 bacs roulants,
- Plus de 1 450 Conteneurs Semi-Enterrés, (Annexe 3),
- Plus de 450 colonnes aériennes.

Annexes

- *Annexe 1 : liste des communes, nombre d'habitants et frequences de collecte en 2012*
- *Annexe 2 : repartition des tonnages d'ordures menageres par communes*
- *Annexe 3 : nombre de Conteneurs Semi-Enterres et enterres en 2012*
- *Annexe 4 : Tonnage par types de dechets et par decheteries*
- *Annexe 5 : decheteries, communes et nombre d'habitants desservis en 2012*
- *Annexe 6 : organigramme des services du SIRTOMM*

ANNEXE 1 : LISTES DES COMMUNES, NOMBRE D'HABITANTS ET FREQUENCES DE COLLECTE EN 2013 (C1=FREQUENCE DE COLLECTE UNE FOIS PAR SEMAINE)

Communes	Nombres d'habitants permanents	Fréquences de collecte
Saint Jean de Maurienne	8 844	C3 circuit intérieur/C2 circuit extérieur
Aiguebelle	1 175	C2
Aiton	1 337	C1
Argentine	916	C1
Epierre	727	C2
Hermillon	545	C1
La Chambre	1 186	C2
Notre Dame du Cruet	193	C1
Pontamafrey	354	C1
Randens	899	C2
Saint Avre	804	C1
Saint Etienne de Cuines	1 255	C2
Saint Julien Montdenis	1 686	C2
Saint Martin/La Chambre	469	C2
Saint Rémy de Maurienne	1 280	C2
Sainte Marie de Cuines	801	C1
Villargondran	1 020	C1
Bonvillaret	118	C1
Jarrier	481	C1
La Chapelle	348	C1
Le Châtel	206	C1
Les Chavannes en Maurienne	232	C1
Montgilbert	126	C1
Montsapey	76	C1
Montvernier	229	C1
Saint Alban d'Hurtières	329	C1
Saint Georges d'Hurtières	290	C1
Saint Léger	242	C1
Saint Pierre de Belleville	170	C1
Albiez Le Jeune	113	C0,5 / C3 à C4 en saison + C1/C2 en saison en BOM
Albiez Montrond	396	C0,5 / C3 à C4 en saison + C1/C2 en saison en BOM.
Saint Sorlin d'Arves	353	C0,5 / C3 à C4 en saison + C1/C2 en saison en BOM
Saint Jean d'Arves	298	C0,5 / C3 à C4 en saison + C1/C2 en saison en BOM
Saint Alban des Villards	89	C1 / C2 en saison
Saint Colomban des Villards	188	C1 / C2 en saison
SIVOM Saint François Longchamp/Montgellafrey	288	C0.33 / C2 à C3 en saison
Villarembert/Le Corbier	258	C1 Chef-lieu en BOM + Station : C0,5 / C4 à C5 en saison

Fontcouverte/La Toussuire	586	C1 pour les hameaux en BOM + C0,5 / C4 à C5 en saison
Saint Pancrace	297	C1
Saint Michel de Maurienne	3 025	C2
Valmeinier	445	C0,33 / C3 en saison +C1 en BOM
Saint Martin La Porte	727	C1
Saint Martin d'Arc	365	C1
Modane	3 781	C3
Fourneaux	817	C3
Villarodin-Bourget/La Norma	499	C1 / C3 en saison
Aussois	709	C0.5 / C3 en saison
Saint André	491	C1

ANNEXE 2 : REPARTITION DES TONNAGES D'ORDURES MENAGERES PAR COMMUNES

COMMUNES	2009	2010	2011	2012	2013
St Jean Mnne	2 824	2 674	2 700	2 732	2 622
St Michel Mnne	751	718	645	646	656,5
St Martin la Porte	104	102	113	121	104,5
St Martin d'Arc	68	67	61	58	57
Aiguebelle	1 037	1 007	1 025	1 009	1 010
Epierre	172	170	170	170	153
Le Chatel	31	41	37	36	31
Montvernier	31	45	44	39	30
St Etienne de Cuines	330	321	306	300	304
St Avre	164	167	174	183	182
Ste Marie de Cuines	164	187	184	212	210
Notre Dame du Cruet	31	40	54	54	51
La Chapelle	71	78	81	80	77
Les Chavannes	51	56	54	55	63,5
St Rémy de Mnne	340	305	297	299	295
Villargondran	242	222	234	195	187
Pontamafrey	77	91	94	96	66
Hermillon	134	121	135	151	141
La Chambre	284	266	275	276	269
St Martin/la Chambre	114	104	135	120	124
Montaimont	39	37	41	40	40,5
Jarrier	2 144	157	120	124	117
Saint Pancrace		98	85	87	73
Albiez le Jeune		45	41	42	49
Saint Sorlin d'Arves		319	273	313	374
Saint Jean d'Arves		225	185	217	256
Albiez Montrond		239	210	237	284
Villarembert/Le Corbier		518	490	494	406
Fontcouverte Toussuire		510	485	499	426
Valmeinier	575	508	535	548	528
Valloire	1 106	1 081	1 062	1 009	1 006
Montricher	454	432	409	363	362
St Julien Mtdenis	328	337	312	316	334
Orelle	99	108	110	106	125
Haute Maurienne	1 517	1 507	1 447	1 430	1 473
Mongellafrey	18	20	18	16	15,5
Villarodin Bourget	273	244	260	266	267
Aussois	382	384	357	399	396
Le Freney	18	16	14	14	14,5
St André	101	98	89	94	88
Avrieux	81	80	79	85	79
St François Longch.	419	445	401	411	415,5
Modane	1 339	1 296	1 267	1 152	1 061
Fourneaux	302	299	293	289	238
Aiton	344	315	314	319	301
St Colomban des V.	107	102	88	98	86,5
tonnage total	16 666	16 196,5	15 803	15 800	15 449

ANNEXE 3 : NOMBRE DE CONTENEURS SEMI-ENTERRES ET ENTERRES EN 2013

Ville	Ordures ménagères	Verre	Emballage	TOTAL
Albiez le Jeune	3	2	2	7
Albiez-Montrond	19	8	12	39
Aussois	32	18	18	68
Bessans	16	13	13	42
Bonneval	9	4	4	17
Bramans	6	6	6	18
Fourneaux	9	7	7	23
Hermillon	8	7	7	22
Le Freney	2	2	3	7
La Norma / Villarodin	31	17	15	63
La Toussuire / Fontcouverte	58	19	17	94
Lanslebourg	28	14	15	57
Lanslevillard	27	16	18	61
Le Corbier / Villarembert	32	11	10	52
Modane	49	28	37	114
Montricher-Albanne/Karellis	26	14	14	54
Orelle	7	5	6	18
Saint André	6	3	6	15
Saint François Longchamp	38	20	21	79
Saint Jean d'Arves	17	5	3	25
Saint Jean de Maurienne	30	16	25	71
Saint Martin d'Arc	5	5	5	15
Saint Martin La Porte	5	5	5	15
Saint Martin/La Chambre	2	0	1	3
Saint Michel de Maurienne	36	27	19	82
Saint Pancrace	5	3	4	12
Saint Sorlin d'Arves	39	15	15	69
Sollières-sardières	6	4	5	15
Termignon	12	8	9	29
Valfréjus	28	13	13	54
Valloire	35	26	29	90
Valmeinier	52	31	23	106
Villargondran	12	10	10	32
TOTAL	690	382	397	1468
Dont enterrés	9	3	7	19

ANNEXE 4 : TONNAGE PAR TYPE DE DECHETS ET PAR DECHETERIES

Tonnage (t)	Cartons	Ferraille	DIB	Bois	Déchets verts	Platre	PVC	Pneus	DMS	Piles	Huile friture	Huile vidange	Amiante	DEEE	Total sans gravats	Gravats
Déchèterie de Saint Michel de Mnne	26,46	74,73	139,05	120,16	124,53	12,46	0,60	9,40	6,55	0,21	0,50	1,62	1,50	33,85	551,61	250,20
Déchèterie de Valloire	110,20	76,49	146,81	140,92	116,35			1,30	4,45	0,41	0,90			37,33	635,16	278,00
Déchèterie de Valmeinier		21,49	152,07												173,56	
Déchèterie de Saint Colomban des V.		18,04	143,72					1,30							163,06	
Déchèterie de Modane	48,78	177,63	327,55	237,78	262,27	27,00	1,60	15,20	10,73	0,57	1,04	3,15	2,40	73,97	1189,67	611,60
Déchèterie de Lanslebourg	46,52	48,98	124,15	90,50	15,17	21,36	0,50	3,10	6,51		0,68		1,85	22,98	382,30	251,14
Déchèterie d' Albiez		26,09	80,86												106,95	
Déchèterie de Saint Sorlin d'A.	33,85	39,25	60,04					4,36							137,50	
Déchèterie de Jarrier		12,68	36,15					0,40							49,23	
Déchèterie de Bonvillaret	37,82	70,85	230,92	133,72	257,28	25,00	1,30	15,30	8,87	0,29	0,11	0,72	3,30	37,71	823,19	389,20
Déchèterie de Saint Léger		26,86	66,13		21,90			3,80	2,22		0,10		1,31		122,31	41,70
Déchèterie de Saint Etienne de Cuines		50,37	103,76	52,40	130,04	4,98		2,60	1,75				0,50		346,40	166,80
Déchèterie de La chambre	36,90	169,16	289,26	237,48	525,09	27,48	1,40	11,40	9,43	0,40	1,14	1,45	2,66	68,24	1381,50	556,00
Déchèterie de Saint Julien Mtdenis	114,74	241,98	490,82	412,46	968,35	69,36	3,10	32,25	14,46	0,55	0,57	3,51	2,40	109,39	2463,94	611,60
Déchèterie des SIDEL	22,14	53,88	80,96	86,22	35,05	10,78		3,10	1,07	0,35	0,33			22,65	316,52	89,78
TOTAL (t)	477,41	1108,48	2472,25	1511,64	2456,03	198,42	8,50	103,51	66,03	2,77	5,37	10,45	15,92	406,12	8842,90	3246,02

ANNEXE 5 : DECHETERIES, COMMUNES ET NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS EN 2013

Déchèterie de	Communes desservies	Population communale
Saint Michel de Maurienne	Saint Michel de Maurienne	3 025
	Orelle	389
	Saint Martin La Porte	727
	Saint Martin d'Arc	365
	TOTAL	**4 506**
Valmeinier	Valmeinier	**445**
Valloire	Valloire	**1 343**
Modane	Modane	3 781
	Fourneaux	817
	Avrieux	423
	Villarodin	499
	Aussois	709
	Le Freney	124
	Saint André	491
	TOTAL	**6 844**
Les Arves	Saint Sorlin d'Arves	353
	Saint Jean d'Arves	298
	TOTAL	**651**
Saint Léger	Saint Léger	242
	Epierre	727
	Saint Pierre de Belleville	170
	Saint Alban d'Hurtières	329
	Saint Georges d'Hurtières	290
	Sous Total	**1 758**
Aiguebelle	Aiguebelle	1 175
	Bonvillaret	118
	Montgilbert	126
	Montsapey	76
	Randens	899
	Argentine	916
	Aiton	1 337
	Sous Total	**4 647**
	TOTAL	**6 405**
Lanslebourg	Lanslebourg	641
	Bessans	357
	Bonneval	255
	Bramans	403
	Lanslevillard	474
	Sollières-Sardières	197
	Termignon	434
	TOTAL	**2 761**
Jarrier	Jarrier	**481**
Les Albiez	Albiez Montrond	396
	Albiez Le Jeune	113
	TOTAL	**509**
C.C. Vallée du Glandon	Saint Colomban des Villards	188
	Saint Alban des Villards	89
	TOTAL	**277**

La Chambre	Saint Avre	804
	La Chambre	1 186
	Notre Dame du Cruet	193
	Saint Martin la Chambre	469
	Les Chavannes	232
	La Chapelle	348
	Saint François Longchamp	218
	Montaimont	158
	Montgellafrey	70
	Sous Total	**3 678**
Saint Etienne de Cuines	Saint Etienne de Cuines	1 255
	Saint Rémy de Maurienne	1 280
	Sainte Marie de Cuines	801
	Sous Total	**3 336**
	TOTAL	**7 014**
Saint Julien Montdenis et Pontamafrey	Saint Jean de Maurienne	8 844
	Saint Pancrace	297
	Hermillon	545
	Saint Julien Montdenis	1 686
	Montricher	703
	Villargondran	1020
	Pontamafrey	354
	Le Chatel	206
	Montvernier	229
	TOTAL	**13 884**
Villarembert/Le Corbier et Fontcouverte/La Toussuire	Villarembert/Le Corbier	258
	Fontcouverte/La Toussuire	586
	TOTAL	**844**
	TOTAL GENERAL	**45 964**

ANNEXE 6 : ORGANIGRAMME DES SERVICES DU SIRTOMM

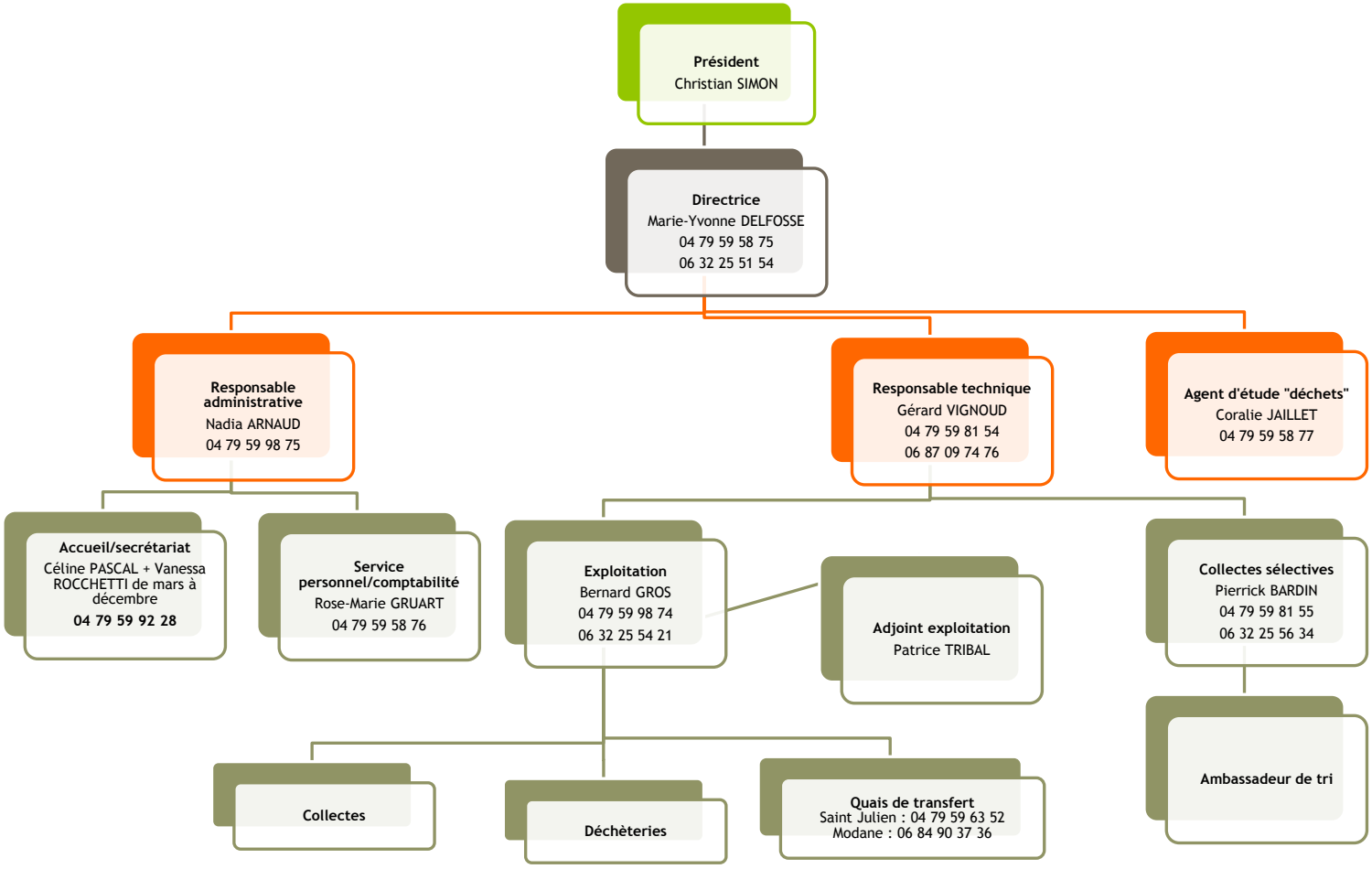

Liste des tableaux

Tableau 1 : Localisation et renseignements sur les sites du SIRTOMM 10
Tableau 2 : Tonnages des ordures ménagères depuis 2009 17
Tableau 3 : Tonnages des emballages en mélange et journaux/magazines depuis 2009 20
Tableau 4 : Tonnages du verre depuis 2009 21
Tableau 5 : Tonnages des différents flux de déchets collectés depuis 2009 23
Tableau 6 : Tonnages valorisés selon les différents produits collectés depuis 2009 24
Tableau 7 : Calcul de la performance de la collecte sélective depuis 2009 25
Tableau 8 : Refus de tri depuis 2009 25
Tableau 9 : Ratios en kg/hab des différents produits obtenus en collecte sélective depuis 2010 26
Tableau 10 : Tonnages des cartons des commerçants depuis 2009 27
Tableau 11 : Tonnages des vêtements depuis 2009 29
Tableau 12 : Tonnages des DASRI depuis 2009 30
Tableau 13 : Tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne depuis 2009 32
Tableau 14 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie depuis 2009 34
Tableau 15 : Tonnages des différents produits collectés en déchèterie depuis 2010 35
Tableau 16 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés 38
Tableau 17 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés en déchèterie 40
Tableau 18 : Nombre de foyers contactés en porte-à-porte 46
Tableau 19 : Evénements locaux 46
Tableau 20 : Bilan 2013 des interventions SIRTOMM 49
Tableau 21 : Intervention en centre de loisirs 49
Tableau 22 : actions auprès des entreprises 50
Tableau 23 : Tonnages des différents flux de déchets en 2013 52
Tableau 24 : Coût de la collecte des ordures ménagères depuis 2010 55
Tableau 25 : Coût de la collecte des ordures ménagères pour chaque collectivité . 55
Tableau 26 : Coût de la collecte sélective depuis 2010 56
Tableau 27 : Recettes engendrées par le rachat des matériaux recyclables 57
Tableau 28 : Coût des déchèteries depuis 2010 58
Tableau 29 : Coût détaillé pour chaque déchèterie 59
Tableau 30 : Coût du transport et du traitement par incinération par tonne d'ordures ménagères collectées 60
Tableau 31 : Dépenses résiduelles depuis 2010 61
Tableau 32 : Nombre de journées travaillées par le personnel en fonction de l'activité 63
Tableau 33 : Bilan du taux d'absence depuis 2010 64

Tableau 34 : Nombre de journées travaillées avec les véhicules en fonction de leur utilisation 65

Liste des figures

Figure 1 : Carte représentant la localisation des sites du SIRTOMM.....10
Figure 2 : Carte représentant les acteurs de collecte d'ordures ménagères sur le territoire de la Maurienne 17
Figure 3 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'Ordures Ménagères..18
Figure 4 : Carte représentant les acteurs de collecte sélective sur le territoire de la Maurienne 20
Figure 5 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'emballages en mélange et journaux/magazines 21
Figure 6 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de verre 22
Figure 7 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de collecte sélective .23
Figure 8 : Graphique représentant la répartition des produits recyclables issus des collectes sélectives 24
Figure 9 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de cartons des commerçants 28
Figure 10 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de vêtements.....29
Figure 11 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de DASRI 31
Figure 12 : Photos représentant des DASRI retrouvés au sein de bacs de collecte sélective au centre de tri en 2013.....31
Figure 13 : Graphique représentant l'évolution des tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne 32
Figure 14 : Graphique représentant la répartition des tonnages en déchèterie (hors gravats).....36
Figure 15 : Graphique représentant le bilan des tonnages en 2013 52
Figure 16 : Graphique représentant le bilan global de traitement des déchets 54
Figure 17 : Graphique représentant l'évolution 2012/2013 des recettes par matière 57
Figure 18 : Graphique représentant la répartition de l'activité du personnel du SIRTOMM en 2013 63
Figure 19 : Graphique représentant l'évolution des absences au sein du SIRTOMM .64
Figure 20 : Graphique représentant la répartition de l'utilisation des véhicules du SIRTOMM en 2013 65

EN BREF – ANNEE 2013

Collecte :

- 15 449 tonnes d'Ordures Ménagères, correspondant à une diminution de tonnage de 2,2 % par rapport à 2012.
- 2 234 tonnes d'emballages en mélange et de journaux/magazines correspondant à une diminution de 1,03 %.
- 2 522 tonnes de verre, correspondant à une diminution de 2,07 % par rapport à 2012.
- 409 tonnes de cartons des commerçants, ce qui correspond à une augmentation de 9 % par rapport à 2012.
- 206 tonnes de vêtements, tonnage en augmentation de 57 % par rapport à 2012.
- 0,81 tonnes de DASRI, ce qui correspond à une diminution de 94 % par rapport à 2012.
- 123 tonnes de déchets verts collectés à Saint Jean de Maurienne, ce qui correspond à une augmentation de 19 % par rapport à 2012.
- 9 251 tonnes de déchets en déchèterie. Ce tonnage a augmenté de 3 % par rapport à 2012.
- 3 246 tonnes de gravats en déchèterie. Ce tonnage a augmenté de 16 % par rapport à 2012.

Sensibilisation / communication :

- Sensibilisation au geste du tri, en porte-à-porte, environ 2 175 foyers, répartis entre les communes de Saint Michel de Maurienne, Saint Martin d'Arc, Saint Martin La Porte, Hermillon, Avrieux, Le Freney, Orelle et Saint Jean de Maurienne.
- Participation à des animations locales.
- Sensibilisation au geste du tri, en écoles primaires et collèges, environ 991 enfants.

Pacte déchets :

- Prêt de gobelets réutilisables,
- Sacs à goûter pour les enfants,
- 5 journées de formation au jardinage durable,
- 6 panneaux apposés sur les camions…

Coût :

- 1 325 841 € pour le coût de collecte des Ordures Ménagères, ce qui correspond à une diminution de 7 % par rapport à 2012.
- 178 603 € pour le coût de collecte sélective résiduel (dépenses-recettes), ce qui correspond à une diminution de 7,5 % par rapport à 2012.
- 1 121 738 € pour le coût des déchèteries, soit une augmentation de 8,3 % par rapport à 2012.
- 163,50 € à la tonne de déchets pour le coût du transport et du traitement par incinération.
- 921 017 € pour le coût des dépenses résiduelles (amortissements, remboursements de prêts...).

Moyens :

- 45 agents.
- 4 ampliroll, 4 bennes à ordures ménagères + 1 en location, 5 Evolupac, 1 chargeur JCB, 1 remorque + 1 remorque en location, 2 fourgons et 4 véhicules légers.